



ORCHESTRE DE LA
SUISSE ROMANDE

JONATHAN NOTT

Directeur musical
et artistique

RAPPORT ANNUEL
2023 – 24

**du 1^{er} septembre 2023
au 31 août 2024**

Genève, le 4 décembre 2024



RAPPORT ANNUEL 2023-24

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités de la saison 2023 – 24	4
Rapport de performance	13
Comptes annuels	27
Bilan	
Compte d'exploitation	
Tableau de flux de trésorerie	
Tableau sur la variation du capital	
Annexe aux comptes annuels	
Rapport de l'organe de révision	

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SAISON 2023 – 24

INTRODUCTION

Première saison dans les nouveaux locaux de l'Orchestre de la Suisse Romande à la rue Bovy-Lysberg 2 et inauguration des loges et bureaux à disposition du Victoria Hall début 2024. Tant les membres de la technique et de l'administration que les musiciennes et musiciens profitent maintenant d'une arrière-scène dont la surface à disposition offre un confort jamais égalé depuis que l'Orchestre se produit au Victoria Hall.

La progression du nombre d'abonné.e.s combinée à une forte augmentation de l'achat de places à l'unité permettent à l'OSR d'afficher un taux de remplissage optimal. Cela a, entre autres, pour effet de galvaniser les troupes artistiques et de renforcer l'image de l'OSR auprès de ses publics et des autorités subventionnantes.

La reconduction des mandats de la présidente de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) (pour 3 ans dès le 1^{er} juillet 2024) et du directeur général de l'OSR (contrat à durée indéterminée) indiquent une stabilité dans la gestion des missions de la FOSR.

1. DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

La FOSR a démarré un programme de « Recherche et Développement » qui l'a conduite à présenter en première mondiale un hologramme de l'OSR au salon Art Genève en janvier dernier. Toujours dans cet esprit novateur elle a commencé à travailler sur une application à destination des casques à réalité virtuelle.

Elle poursuit sa fidélisation de quelques chefs invités de très haut niveau comme Daniele Gatti, Daniel Harding, Kent Nagano ou Tugan Sokhiev pour les saisons à venir et travaille à l'invitation de cheffes de renommée internationale qui ne sont pas encore venues diriger l'OSR.

Afin de contribuer au développement de carrière des cheffes, et d'établir des relations à long terme avec ces dernières, la FOSR a décidé de s'engager dans la formation en réservant le poste de cheffe assistante aux seules femmes.

Le programme d'achat des instruments à cordes est pratiquement terminé pour les solistes, il a permis de monter le niveau artistique des solistes cordes qui possèdent maintenant presque tous des instruments de très haute qualité.

2. ACTIVITÉS SYMPHONIQUES

Avec plus d'un tiers des concerts d'abonnement qui ont affiché COMPLET, l'Orchestre a encore gagné en qualité et accueilli pour la première fois le chef Tugan Sokhiev.

Parmi les concerts qui ont marqué la saison, il faut signaler ceux de Myung Whun Chung avec un *Requiem* de Verdi de très haute tenue et la première invitation à Genève et Lausanne du Chœur de l'Académie Sainte-Cécile de Rome, ainsi qu'une très belle performance de la violoniste Janine Jansen dans le *Concerto* de Sibelius.

Daniele Gatti est venu pour la seconde fois à l'OSR avec un programme Beethoven et Charles Dutoit a dirigé à trois reprises l'Orchestre pour terminer la saison symphonique au Festival de Grenade à l'Alhambra avec la soliste Martha Argerich dans un concert qui a affiché complet et a été capté par la télévision espagnole.

Sur le plan des solistes, l'OSR recevait pour la première fois en résidence le clarinetiste suédois Martin Fröst qui a fait découvrir au public de Suisse romande plusieurs facettes de son instrument; s'est produit avec les musiciennes et musiciens en musique de chambre et a créé une nouvelle pièce du compositeur genevois Michael Jarrell, lui aussi en résidence cette saison.

Avec trois festivals programmés en 2023 – 24, l'OSR poursuit son travail d'approche de tous les publics en proposant des contenus artistiques complémentaires au grand répertoire symphonique très présent dans les concerts d'abonnements.

Avec le Festival OSR à Genève-Plage, les genevois.e.s retrouvent désormais chaque saison une programmation identifiée avec un concert classique, un ciné-concert et une performance « cross-over ». Il a trouvé ses publics avec ses trois concerts qui ont affiché complet.

Le Festival des Solistes a permis à notre directeur musical de proposer à plus de 20 musiciennes et musiciens de l'Orchestre de jouer en soliste, individuellement ou par pupitre. Deux des trois concerts du Festival se sont terminés sur l'arrière-scène du Bâtiment des Forces Motrices (BFM) transformée en «club» de musique électronique pour une première collaboration très réussie avec Electron.

Enfin le Festival Chaplin avec 4 ciné-concerts présentés et tous complets s'est ouvert avec une première suisse pour la diffusion avec orchestre live du film *Le Dictateur*. Les quatre films ont été dirigés par deux chefs spécialistes du genre, Timothy Brock, orchestrateur des partitions des films de Chaplin et le genevois Philippe Béran, un habitué des performances de concerts avec écran. Deux reprises de films ont été données à Rolle et dans la série d'abonnement à Lausanne.

Toujours dans cet esprit de recherche de nouveaux publics, l'OSR a participé à l'ouverture de La Cité Bleue - salle rénovée qui propose un nouveau projet artistique à Genève - avec un spectacle dédié aux liens étroits entre le fondateur de l'OSR, le chef Ernest Ansermet et la femme de culture avant-gardiste, l'argentine Victoria Ocampo.

Avec un renfort de présence en Romandie: Fribourg, Martigny, Rolle et une tournée scolaire dans les cantons francophones, l'OSR a aussi joué pour la première fois au Centre Paul Klee à Berne et dans la salle Orchesterhaus à Lucerne en formation de musique de chambre. L'Orchestre s'est aussi produit pour la première fois au Festival Berlioz (France) avec la *Damnation de Faust* et à Grenade (Espagne) avec la soliste Martha Argerich et *Le Sacre du printemps*. Ces deux concerts à l'étranger étaient dirigés par le chef suisse Charles Dutoit.



Festival OSR à Genève-Plage



Festival des Solistes



Festival Chaplin

3. ACTIVITÉS LYRIQUES

Saison intense au Grand Théâtre de Genève (GTG) avec trois ouvrages en grand effectif et/ou de longue durée, dont deux dirigés par le directeur musical de l'OSR Jonathan Nott: *Le Chevalier à la Rose* et *Saint François d'Assise*, ouvrage gigantesque tant par la durée que par son instrumentation qui a nécessité que l'Orchestre sorte de la fosse pour être installé sur le plateau. Ce chef d'œuvre d'Olivier Messiaen était donné pour la première fois à Genève.

La FOSR remercie la Ville de Genève et le Grand Théâtre d'avoir confirmé, cette saison, les travaux importants qui se dérouleront en 2026 afin d'améliorer l'acoustique de la fosse d'orchestre et réduire au maximum les accidents auditifs dont ont souffert plusieurs musiciennes et musiciens les saisons passées.

La FOSR a accueilli avec enthousiasme la nomination d'un nouveau directeur général au Grand Théâtre de Genève à partir de 2026 et plusieurs réunions ont été tenues avec la future direction avec laquelle la FOSR signera bientôt un nouveau protocole d'accord relatif à son partenariat.

4. TOURNÉES ET DÉPLACEMENTS

Du fait de la programmation de trois ouvrages en grand effectif et de longue durée au Grand Théâtre de Genève et d'une trilogie consacrée au compositeur Gaetano Donizetti, l'Orchestre a peu joué à l'extérieur de la Suisse mis à part une première apparition avec un seul concert dans deux festivals en France et en Espagne.

5. ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Deux captations audiovisuelles ont été réalisées pour la RTS, Arte ou Mezzo avec Daniele Gatti dans un programme symphonique et Jonathan Nott dans un programme Mozart avec Martin Fröst et Bruckner.

Une captation du concert en Espagne avec la soliste Martha Argerich et le chef Charles Dutoit (Festival de Grenade juillet 2024) a été réalisée par la télévision espagnole.

Un disque de musique française sous label Pentatone dirigé par Kent Nagano est paru au printemps dernier.

Un hologramme de l'Orchestre de la Suisse Romande a été réalisé en première mondiale, sous la direction de la cheffe Ana María Patiño Osorio.

Tous les concerts de l'Orchestre de la Suisse Romande sont enregistrés par la Radio Télévision Suisse (RTS) et diffusés par l'Union Européenne de Radio-Télévision dans le cadre de l'accord signé avec la RTS.

6. PROJETS DE TOURNÉES, DÉPLACEMENTS ET ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Les déplacements suivants sont déjà conclus (c) ou en négociation (n). Ils répondent à la stratégie à long terme fixée par le Conseil de fondation:

- Tournée en Espagne/Canaries: février 2025 (c)
- Festival de Pâques d'Aix-en-Provence: avril 2025 (c)
- Tournée en Asie (Chine, Corée du Sud, Japon): été 2025 (c)
- Tournée en Europe (Berlin, Paris, Hambourg, Vienne, Copenhague...): mars 2026 (c)
- Pas de tournée en 2026 – 27 en raison d'une importante activité au Grand Théâtre de Genève en vue des travaux qui se tiendront en 2026.

- Poursuite du partenariat RTS - Mezzo - Arte avec la captation de concerts en 2023 – 24 (c)
- Création d'une application Virtual Hall pour diffusion de concerts de l'OSR en immersif (c)

L'accord qui lie la FOSR et la Radio Télévision Suisse (RTS) a été dénoncé pour juin 2026. La RTS a indiqué qu'elle n'a plus les moyens financiers de le prolonger sur les mêmes bases. Elle a cependant confirmé lors d'un entretien avec la présidence de la FOSR et la direction générale de l'OSR son attachement à garder des relations fortes et des réunions sont prévues dans la saison 2024 – 25 pour conclure un nouvel accord dès la saison 2026 – 27.

7. ACTIONS DE MARKETING ET PROMOTION

Le plan stratégique qui vise à augmenter le nombre d'abonné.e.s à l'OSR, mis en place par la direction générale en 2020 arrive dans sa dernière phase et s'est terminé avec les actions entreprises entre mars et juillet 2024. Il a permis à la FOSR de gagner un nombre impressionnant d'abonné.e.s entre la saison 2020 – 21 et cette saison avec pour résultat une forte hausse de la fréquentation des concerts avec une moyenne de spectateur.rice.s de:

97% en Série O	98% en Série R
91% en Série S	92% en Série Lausanne

En 2018 – 19, soit la dernière saison « normale » avant COVID, les produits de concerts se montaient à CHF 1'415'000. Pour 2023 – 24, ils sont passés à CHF 2'283'000, soit plus de 60% d'augmentation.

La présence de l'OSR dans les médias a été renforcée cette saison et la RTS a notamment consacré deux sujets avec l'Orchestre de la Suisse Romande dans son journal de 19h30:



100^e Concert pour petites oreilles



Hologramme à Art Genève

Léman Bleu a consacré un sujet dans son téléjournal sur « L'OSR c'est vous! » un programme permettant à plus de 75 amateur.rice.s de se joindre à l'OSR pour donner un concert offert à la population dans le cadre de la Fête de la musique.

La FOSR poursuit pour la dernière année son programme « Portes Ouvertes » qui permet d'attirer un public mélomane qui n'assiste pas encore au concert. Environ 400 personnes dans la saison ont bénéficié d'une place d'excellente catégorie avec un billet à plein tarif dont le montant est supporté par la mécène du programme. Il ne coûte rien aux collectivités publiques.

La FOSR a aussi démarré un nouveau programme d'accès pour un public malvoyant ou aveugle et a accueilli plus de 150 personnes lors de 8 concerts très attractifs (Martha Argerich, *Requiem* de Verdi). L'accès est gratuit pour les personnes souffrant d'un handicap, mais la valeur du billet est compensée par un don équivalent d'une Fondation partenaire. Cette action ne coûte rien aux collectivités publiques.

8. ACTIVITÉS JEUNESSE

Concerts et activités pour les écoles

- **20 concerts scolaires** commentés et/ou présentés au Victoria Hall (13'187 élèves et enseignant.e.s du DIP, de l'AGEP et de France voisine) ont permis à des classes de découvrir trois séries de concerts autour du *Grimoire d'Orchestre* en octobre 2023, de *La Grande Tournée OSR* en novembre 2023 et d'un concert-récit d'après le Roman *Cabot-Caboche* sur une musique de Karol Beffa en janvier 2024 (Co-commande OSR, Orchestre de Toulouse et Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo).
- **Tournée Romandie 2024**: 4'303 élèves et enseignant.e.s ont assisté aux 9 concerts donnés dans 5 cantons romands en janvier 2024.
- **Les parcours pédagogiques** ont permis à 23 classes (17 du primaire, 3 du CO et 3 du Secondaire II), soit 450 élèves et environ 30 enseignant.e.s qui ont pu se rendre, pour la majorité d'entre eux, à l'un des 8 concerts proposés avec la personne de leur choix (adulte).
- Deux ateliers autour de l'opéra *Le Chevalier à la Rose* ont été donnés en collaboration avec le GTG.

Toutes les classes ont pu bénéficier d'ateliers avec des musiciennes et musiciens et des intervenant.e.s en classe. (26 ateliers autour du dossier pédagogique, 21 ateliers découverte des instruments, 3 ateliers de direction, 9 ateliers musique et mouvement, 8 ateliers improvisation, narration, arts plastiques), soit un total de **67 ateliers** pour les parcours pédagogiques.

- 4 classes du Secondaire II, soit 66 élèves et leurs enseignant.e.s ont pu assister gratuitement (sur inscriptions) à des concerts en soirée dans de très bonnes conditions de placements (réserve de places sponsoring).
- Une dizaine de classes du Secondaire I et II, (plus de 200 élèves et enseignant.e.s) ont assisté à des concerts en soirée au tarif préférentiel de 10.- par élève.
- 36 classes du primaire et du CO (soit 727 élèves et enseignant.e.s) ont assisté au début de 20 répétitions de l'OSR sous la direction de Jonathan Nott au Victoria Hall.
- Le Projet **OSR et Orchestre en classe** a réuni 2 classes d'instruments à vents (soit 46 élèves) et 14 musicien.ne.s de l'OSR lors du concert au Victoria Hall à la Fête de la musique, sous la direction de Benoît Willmann.

Lors de la saison 2023–24, un total de 19'000 élèves et enseignant.e.s des 3 degrés d'enseignement ont assisté à des concerts scolaires ou participé à des activités pédagogiques proposées par l'OSR sur ou hors temps scolaire.

Concerts et activités pour les familles

- 6'825 enfants et adultes ont assisté aux 5 Concerts en famille au Victoria Hall, soit une moyenne de 1'365 personnes par concert entre octobre 2023 et avril 2024.
- Les 14 représentations des Concerts pour petites oreilles ont permis à 1'669 enfants (entre 3 et 8 ans) et adultes de suivre 5 programmes différents sur la saison à la salle Marie-Laggé et à l'Auditorium Florimont.
- Des séances d'essais d'instruments et différentes animations pour les enfants ont été proposées lors de certains Concerts en famille et lors du Festival Chaplin en mai 2024.

Activités et projets divers

- 14 **dossiers pédagogiques** en 2 versions (classique pdf et interactive) ont été réalisés pour les parcours pédagogiques, les concerts scolaires, les Concerts pour petites oreilles et la Tournée Romandie.
- De nouveaux **jeux et activités en ligne** sont régulièrement ajoutés sur les pages « Espace ludique » et « Ressources pédagogiques » du site OSR.CH.
- La 4^e édition du projet **L'OSR c'est vous !**, coordonnée par le service pédagogique, a réuni 80 musicien.ne.s amateur.rice.s (de 10 à 78 ans) et 24 musicien.ne.s de l'OSR au Victoria Hall le 21 juin 2024 sous la direction de Philippe Béran.

Aborder un concert différemment, goûter au plaisir de la rencontre avec les artistes, susciter des expériences nouvelles et participatives, intégrer des ateliers de pratique, créer, jouer, découvrir et faire découvrir, partager, apprendre, ressentir, s'émerveiller... autant de propositions que de concerts, autant de possibilités de s'approprier la musique au gré de ses envies: C'est ce qu'a proposé l'Orchestre de la Suisse Romande à travers l'ensemble des activités culturelles et pédagogiques de la saison 2023 – 24.

Ces activités se déclinent sous formes différentes et variées, du parcours pédagogique au concert scolaire en passant par des visites et des répétitions pour les classes, des concerts destinés aux familles, avec enfants dès 4 ou 7 ans, ou des ateliers et projets plus ponctuels.

 Sélection de photos OSR Jeunesse saison 2023 – 24

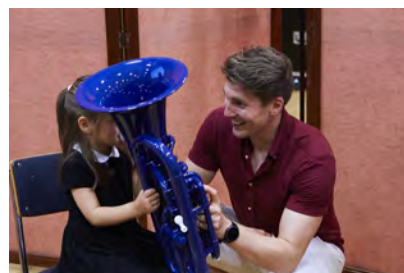
 Courte vidéo des activités OSR Jeunesse saison 2023 – 24



Concert pour petites oreilles



Orchestre en classe



Essai d'instrument

9. FORMATION



Fin de contrat pour la première cheffe assistante de l'OSR Ana María Patiño-Osorio qui aura passé deux saisons auprès du directeur musical et artistique, des chef.fe.s invité.e.s et reçu une formation dispensée par les membres de l'administration de l'OSR en management d'orchestre (administratif et artistique).

Ana María Patiño-Osorio a déclaré: *En arrivant je n'avais pas de contrats d'engagement, à la fin de mes deux ans avec l'OSR mon agenda est plein pour les deux prochaines saisons et une grande agence européenne se charge de ma représentation.*

En 2023 – 24, la FOSR a décidé d'aider les femmes cheffes dans leur future carrière et d'ouvrir la formation de cheffe assistante aux seules femmes. C'est par la formation et par le biais d'actions militantes que la FOSR participe dans la mesure de ses possibilités à l'augmentation du nombre de femmes cheffes qui feront carrière dans le futur.

Le salaire et les frais liés au poste de cheffe assistante sont entièrement couverts par une Fondation et ne coûtent rien aux collectivités publiques.

Le DAS, mis en place en 2012, favorise l'insertion professionnelle de jeunes musicien.ne.s diplômé.e.s, est une réussite. Plus de 50% des personnes qui ont effectué ce cursus ont trouvé un poste dans un orchestre professionnel dans les 6 mois qui ont suivi l'obtention du diplôme. Ce programme est partiellement couvert par des fonds privés qui soutiennent cette formation unique, fruit d'un partenariat entre la HEM et la FOSR.

10. ASSOCIATION GENEVOISE DES AMIS DE L'OSR

La FOSR et les deux Associations d'Amis (Genève et Vaud) ont commandé une étude externe afin d'identifier de nouvelles pistes de collaboration et d'optimiser leurs relations. La FOSR a travaillé de concert avec les deux associations et a proposé que l'Association genevoise modifie ses statuts afin de créer une unique Association d'amis qui regroupera les deux Associations qui sont actives actuellement.

Le Président de l'Association genevoise des Amis a annoncé qu'il termine son mandat la saison prochaine et la FOSR a mis fin à l'accord qui lie les deux entités afin de proposer un nouvel accord qui entrera en vigueur en 2025 – 26 quand les deux associations seront regroupées en une seule.

Une délégation de l'Association a accompagné l'Orchestre au Festival Berlioz en début de saison 2023 – 24.

11. ASSOCIATION VAUDOISE DES AMIS DE L'OSR

La Présidente de l'Association vaudoise des Amis a informé la FOSR de sa décision de terminer son mandat pour 2023 – 24.

L'analyse commandée par la FOSR concernant le fonctionnement des deux Associations a conduit la FOSR à proposer la création d'une unique Association qui regrouperait tous les membres avec un seul siège à Genève. Le processus de transformation a démarré cette saison et se poursuivra la saison prochaine.

Le nombre d'abonné.e.s à la série Lausanne a très fortement augmenté et plusieurs concerts ont été donnés à guichet fermé.

12. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

La présidente, le directeur général et le directeur financier se sont rendus à plusieurs séances avec la Ville et l'État de Genève afin de procéder à l'évaluation de la convention de subventionnement quadriennale. Cette évaluation a permis à la FOSR de confirmer que les objectifs ont tous été atteints, voire dépassés, et les négociations pour la future convention de subventionnement ont débuté dans la foulée.

La présidente, les deux représentants de la Ville et du Canton de Genève, et le directeur général se sont également entretenus avec Messieurs Thierry Apothéloz, Sami Kanaan et leurs responsables de services au sujet de la prochaine convention tripartite. Ils ont confirmé à la Ville et au Canton de Genève leur demande d'augmentation de subventions que fera la FOSR en 2024 pour tenir le plan financier 2025 – 29.

La Ville de Genève a augmenté sa subvention de 2% pour l'année 2024, dans le cadre d'un plan d'indexation des institutions subventionnées.

Une réunion s'est tenue entre la présidente, le directeur général et Madame Veronica Tracchia, responsable unité création et diffusion au sein du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines du Canton de Vaud afin de discuter de l'élaboration d'une convention de subventionnement pluriannuelle pour les activités de la FOSR dans le Canton de Vaud. Les discussions se poursuivront dans la prochaine saison.

Les soussigné.e.s du présent rapport ont également initié des rencontres avec les directions culturelles des cantons romands afin de leur demander une participation financière dans le cadre de déplacements de l'Orchestre en Romandie. Ils ont notamment été reçus par le Canton du Valais, après celui de Vaud et Fribourg. À la suite de ces échanges, ils se sont rapprochés de la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) et des discussions sont en cours pour des démarches communes.

La présidente a initié des rencontres avec plusieurs personnalités politiques afin de maintenir et développer des liens avec les différents partis et les informer sur la situation de l'Orchestre de la Suisse Romande.

13. SPONSORING ET MÉCÉNAT

La FOSR a modifié l'organisation de la structure de son département de recherches de fonds et procédé au recrutement d'une mandataire sous contrat dès la saison 2024 – 25.

Pour la première fois, la Art Mentor Foundation Lucerne a soutenu la FOSR dans le cadre du Festival des Solistes au BFM, et Carigest a soutenu la formation d'un DAS. La Fondation Ernst Göhner qui n'avait pas fait de don en 2022 – 23 a renouvelé son partenariat en 2023 – 24.

La Fondation Juchum, partenaire de longue date, a soutenu un nouveau programme de la FOSR destiné à accueillir aux concerts des personnes en situation de handicap.

La plupart des partenariats ont été reconduits sur des bases identiques, certains partenariats sur plusieurs saisons, comme la Fondation VRM ou la Fondation du Groupe Pictet qui s'engagent pour 3 saisons.

Fin de contrat avec Credit Suisse, repris par UBS. Des discussions sont en cours avec cette dernière pour un partenariat futur.

Le Conseil de fondation remercie les sponsors et mécènes de leur soutien qui est essentiel pour que l'OSR présente ici et ailleurs des prestations artistiques de grande qualité.

14. SITUATION FINANCIÈRE

Les comptes ont été audités par KPMG (3^e année de mandat), qui recommande d'approuver les comptes annuels 2023 – 24 de la FOSR.

Le résultat annuel de l'exercice est déficitaire de CHF 1'152'600 ce qui, par rapport au budget, représente une amélioration de CHF 1'802'400.

Cet exercice constitue le quatrième de la période quadriennale 2021 – 24 régie par la convention tripartite signée entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève. Conformément à l'article 22 de la convention tripartite sur le traitement des bénéfiques et des pertes, la FOSR supporte ses pertes reportées.

Le résultat global quadriennal 2021 – 24 sur les quatre exercices comptables allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024 est déficitaire de CHF 1'721'800. La réserve générale de CHF 1'829'300 servira à absorber cette perte. À l'issue de l'exercice la réserve générale sera de CHF 107'500.

Par rapport au budget, les charges d'exploitation ont diminué de CHF 1'444'600. Plus d'un million de diminution de charges proviennent des frais de personnel. L'effectif moyen du personnel artistique prévu au budget était de 112.75 équivalents plein temps (ept) alors qu'en réalité il n'a été que de 104.33, soit 8.42 ept de moins. Précisons que cette diminution n'émane pas d'une volonté de réduire l'effectif, mais de la résultante de concours de recrutement infructueux organisés au cours de la saison. Tous les postes de musicien.ne.s non pourvus ont d'ailleurs été occupés par des musicien.ne.s non titulaires.

Par rapport au budget, les recettes d'exploitation n'ont varié que de manière non significative. Il faut néanmoins relever l'augmentation de CHF 234'300 des recettes de billetterie, soit une augmentation de plus de 11% par rapport à la saison antérieure, avec des tarifs inchangés. Le financement privé a également augmenté de manière très satisfaisante.

Concernant l'activité de rayonnement, l'Orchestre s'est rendu au Festival Berlioz à la Côte Saint-André dans l'Isère en France et au Festival de Grenade en Espagne. Du côté de l'activité audiovisuelle, un hologramme de l'Orchestre a été réalisé et présenté à Art Genève en janvier 2024 et une application 360° pour les casques de réalité virtuelle a été développée au cours de la saison. Grâce au don annuel de CHF 500'000 que la FOSR reçoit de la part d'une fondation privée genevoise pour couvrir l'activité de rayonnement, la FOSR n'a dû puiser que CHF 179'400 dans le fonds de rayonnement pour financer ces nombreux projets.

Enfin, la FOSR a réalisé un résultat financier positif de CHF 200'500 grâce à la gestion des excédents de liquidités.

La trésorerie de la FOSR a diminué de CHF 2'774'200 en raison, premièrement, du résultat déficitaire et deuxièmement, d'investissements importants dans des instruments à cordes pour un flux total de trésorerie net utilisé pour des investissements de CHF 1'335'500.

15. MOUVEMENT DU PERSONNEL ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

Réélection à l'unanimité de la présidente de la FOSR pour 2024 – 27.

Reconduction du mandat du représentant de l'État au Conseil de fondation, Monsieur Bruno Mégevand, pour la nouvelle législature du Magistrat cantonal (fin en 2029).

Reconduction du contrat du directeur général (CDI).

Engagements

Durant la saison 2023 – 24, la FOSR a engagé une musicienne et deux musiciens de rang, tous dans le registre des cordes. Deux étudiantes et un étudiant suivant le cursus Diploma of Advanced Studies (DAS) de la Haute école de musique de Genève (HEM) ont été engagés pendant la saison entière pour accompagner l'Orchestre. Un poste de responsable des ressources humaines a été créé à l'administration et un nouveau directeur de la communication et du marketing a été engagé.

Démissions et départs à la retraite

Une musicienne et quatre musiciens sont partis à la retraite, deux dans le registre des cordes et trois dans celui des vents. Un musicien n'a pas été titularisé après son année d'essai. La FOSR a mis fin aux rapports de travail de trois employés (deux femmes et un homme). La directrice de la communication et du marketing a démissionné et a été remplacée.

16. PERSPECTIVES

L'Orchestre de la Suisse Romande a certainement le meilleur niveau artistique depuis sa création. La qualité de ses prestations saluée par la presse est aussi reconnue par le public (avec une augmentation conséquente du nombre d'abonné.e.s). Les grands chef.fe.s et solistes actuels invité.e.s qui répondent aux sollicitations de l'OSR tout comme les engagements qui proviennent des plus prestigieuses salles du monde donnent une idée du niveau extrêmement élevé de notre Orchestre.

La recherche d'une nouvelle directrice musicale, ou d'un nouveau directeur musical, suite au départ annoncé de Jonathan Nott pour fin 2025 est en cours. La nomination n'interviendra probablement pas avant la saison 2025 – 26 pour une prise de fonction au mieux en 2027 – 28. Compte tenu du niveau actuel de l'Orchestre et des chef.fe.s invité.e.s, la FOSR est tout à fait sereine quant au fait de traverser plusieurs saisons sans directeur.rice musical.e.

Pour la deuxième saison consécutive, la FOSR présente un exercice déficitaire - moins important que celui budgété - et se prépare à affronter l'avenir avec des pertes contrôlées. Si la FOSR se donne pour mission d'augmenter la part de fonds privés dans son budget, elle ne peut néanmoins parvenir à l'équilibre de ses comptes sans une augmentation sensible des subventions.

Sur le plan qualitatif, l'OSR continue sa progression et les perspectives artistiques sont réjouissantes. En innovant et proposant de nouveaux modes de diffusion de la musique (comme l'hologramme), l'Orchestre de la Suisse Romande s'inscrit comme l'une des phalanges les plus dynamiques de la communauté orchestrale mondiale.

CONCLUSION

La FOSR a su rebondir après l'échec de la votation sur la nouvelle salle philharmonique et compte désormais plus de 5'900 abonné.e.s avec de très nombreux concerts donnés à guichet fermé. Elle a, par sa gestion institutionnelle et stratégique, permis à l'Orchestre de développer ses capacités artistiques et de figurer en bonne place dans le classement des grands orchestres symphoniques et lyriques. Pour poursuivre cette trajectoire elle doit maintenant pouvoir compter sur un financement à la hauteur des missions qui lui sont confiées.

Si vos rêves ne vous font pas peur, c'est qu'ils ne sont pas assez grands.

Ellen Johnson Sirleaf
première femme élue présidente en Afrique



Charlotte de Senarclens
Présidente du Conseil de la Fondation de l'OSR



Steve Roger
Directeur général



Requiem de Verdi, 01.05.24 © Magali Dougados

RAPPORT DE PERFORMANCE

1. But de l'organisation et nature juridique
2. Organes dirigeants et personnes responsables de la gestion
3. Liens avec des organisations liées
4. Buts fixés
5. Appréciation de satisfaction
6. Description des prestations prévues
7. Mesure des objectifs
8. Tableau de bord
9. Risques auxquels la FOSR est exposée

RAPPORT DE PERFORMANCE

1. BUT DE L'ORGANISATION ET NATURE JURIDIQUE

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) est une fondation de droit privé régie par ses propres statuts et, pour le surplus, par les dispositions des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Son siège se trouve à Genève, rue Bovy-Lysberg 2.

La Fondation a pour but d'assurer l'existence et le développement, en Suisse romande notamment, d'un grand orchestre symphonique et lyrique professionnel (OSR) à rayonnement international, répondant aux exigences de la vie musicale régionale et internationale (concerts, diffusion en ligne, radiodiffusion, télévision, théâtre et toutes autres formes présentes ou futures de diffusion de musique). Ce but est inscrit dans la dernière version des statuts datés du 23 novembre 2020 et approuvés par l'ASFIP le 8 décembre 2020.

Cet exercice est régi par la Convention tripartite quadriennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 et signée le 11 juin 2021.

2. ORGANES DIRIGEANTS ET PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION (AU 31.08.2024)

Conseil de fondation

(nom, fonction, domicile)

Membres siégeant en leur nom personnel

Charlotte de Senarclens – Présidente, Conches (membre depuis le 1^{er} juillet 2017, élue présidente le 1^{er} juillet 2021, réélue le 18 juin 2024)

Blaise Lambelet – Vice-président, Lausanne (membre depuis le 28 septembre 2017, élu vice-président le 18 novembre 2021)

Etienne D'Arenberg – Trésorier, Londres (GB) (depuis le 16 juin 2016, réélu le 11 juillet 2023, 3^e mandat)

Alexandre Oltramare – Membre coopté, Vandoeuvres (depuis le 25 avril 2022)

Brigitte Waridel – Membre cooptée, Lausanne (depuis le 5 juillet 2023)

Représentants

Vincent Métrailler – Représentant des musicien.ne.s, Genève

Loïc Schneider – Représentant des musicien.ne.s, Archamps (France)

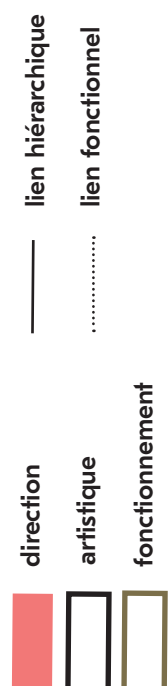
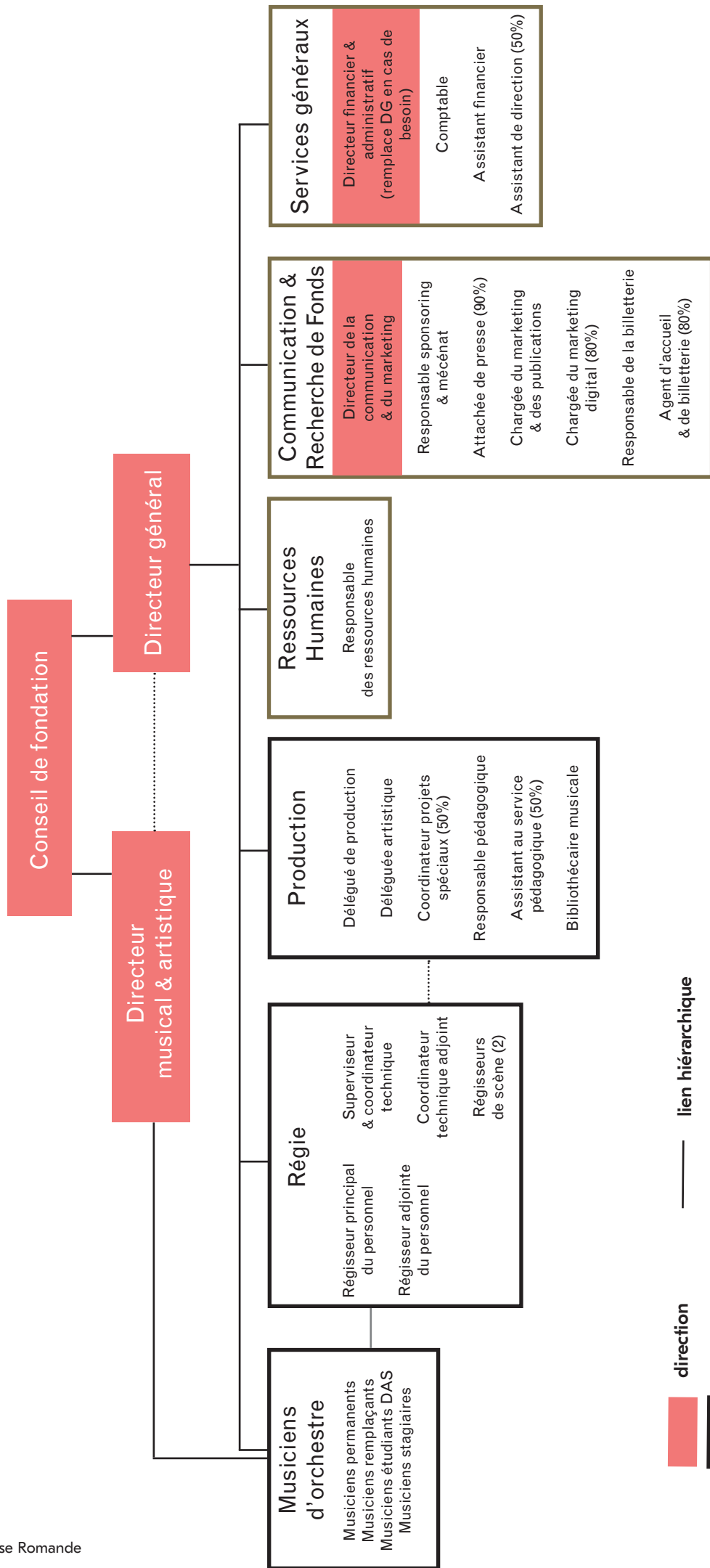
Bruno Mégevand – Représentant du Canton de Genève, Bernex

Yves-Marie Trono – Représentant de la Ville de Genève, Genève

Les membres du Conseil de fondation, à l'exception de la présidente du Conseil depuis le 1^{er} janvier 2024, sont bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité. Les mandats sont de 3 ans. Chaque membre peut faire au maximum 4 mandats.

Organigramme de la Fondation

état au 31 août 2024



Membres et personnes ayant qualité pour signer (selon le Registre du commerce)
(nom, fonction, origine, domicile)

Mode de signature: collective à deux

Charlotte de Senarclens – Présidente, de Genève, à Conches
Blaise Lambelet – Vice-président, de Bourg-en-Lavaux, à Lausanne
Etienne d'Arenberg – Trésorier, de Belgique, à Londres (GB)
Steve Roger – Directeur général, de Genève, à Genève
David Jaussi – Directeur financier et administratif, de Genève, à Genève

Organe de révision

KPMG SA, Genève

3. LIENS AVEC DES ORGANISATIONS LIÉES

En sus d'une convention tripartite entre Ville / Canton / OSR :

- Convention avec le Grand Théâtre de Genève (validité de la convention jusqu'au 31 août 2026).
- Convention avec la Radio Télévision Suisse (validité de la convention jusqu'au 30 juin 2026).
- Conventions avec la Haute école de musique - HEM (pour le concert annuel avec l'Orchestre de la HEM et pour les stagiaires du Conservatoire, validité jusqu'au 31 décembre 2024).
- Convention avec le Concours de Genève (article dans la convention tripartite).
- Convention avec l'Association genevoise des Amis de l'OSR valable depuis le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 4 ans.
- Convention avec l'Association vaudoise des Amis de l'OSR (validité jusqu'en février 2020). Une nouvelle convention est en cours d'élaboration.

4. BUTS FIXÉS

La FOSR fonde son projet artistique et culturel sur l'objectif central consistant à figurer parmi les meilleures formations européennes.

Pour atteindre cet objectif, la FOSR met l'accent sur :

1. Le niveau technique de l'Orchestre

Toutes les prestations de l'Orchestre doivent être d'un haut niveau professionnel. Le Conseil de fondation, en collaboration avec le directeur musical et artistique et le directeur général, doit veiller à ce que le cahier des charges soit réalisable en fonction du nombre de répétitions, de l'effectif disponible et des moyens financiers mis à sa disposition. Dans le but de donner les moyens à l'Orchestre d'atteindre un niveau technique supérieur, la FOSR a décidé d'investir dans l'achat d'instruments à cordes et d'archets de qualité.

2. Une programmation lisible et attractive, la qualité des artistes

La programmation des concerts d'abonnement doit être conçue avec un répertoire musical propre à satisfaire toutes les catégories de public, de la période classique à nos jours. L'Orchestre s'assure la compétence de chef.fe.s et solistes au rayonnement international, veillant ainsi à présenter au public genevois un grand nombre de concerts symphoniques de haute qualité enrichis par l'élite des artistes de réputation mondiale.

3. L'accessibilité

Une politique tarifaire attractive est mise en place afin de permettre un accès aisé aux concerts pour toutes les catégories sociales, avec un effort particulier pour les jeunes. Les propositions d'abonnements ont été multipliées et assouplies, permettant la souscription d'abonnements entre 4 à 8 concerts, ou à la carte. Grâce à un mécène, la FOSR possède un contingent d'environ 400 places de concert par saison pour une valeur de CHF 35'000 qu'elle distribue à des personnes qui ont été identifiées comme ayant un intérêt potentiel pour la musique classique mais qui n'auraient pas l'idée ou n'oseraient pas venir au concert. Ces personnes, de toutes tranches d'âge, sont sélectionnées dans les maisons de quartier ou dans les entreprises et proviennent de tous les milieux sociaux. Elles se voient offrir 2 billets en 1^{re} ou 2^e catégorie pour assister à une première expérience à un concert de l'OSR.

4. La promotion de la musique classique d'aujourd'hui

Le directeur musical et artistique est un grand spécialiste de la musique contemporaine et la FOSR effectue chaque saison un certain nombre de commandes aux compositeur.rice.s actuels. De plus chaque saison des dizaines d'œuvres composées après 1945 sont programmées dans la saison musicale de l'OSR.

5. La qualité des tournées et déplacements, les activités audiovisuelles

Les tournées et déplacements de l'OSR, ainsi que la politique audiovisuelle, font l'objet d'une attention particulière. Ils sont mis en place par le directeur général selon les directives du Conseil de fondation, dans le souci de mettre en valeur le rayonnement de l'Orchestre, de la Ville et du Canton de Genève et de la Confédération (choix approprié des villes, salles de concerts ou festivals internationaux, avec une forte communication de ces événements, enregistrements avec des compagnies majeures et exploitation des canaux de diffusion actuels). Un partenariat a récemment été mis en place avec la chaîne Mezzo, la RTS et France Musique pour augmenter la diffusion audio et télévisuelle internationale des concerts de l'OSR. La FOSR s'engage à solliciter tous les acteurs économiques possibles (privés et publics) pour ses projets.

6. La relève du public et la formation des jeunes musiciennes et musiciens

L'OSR développe à destination du jeune public, une initiation à la musique par le biais de concerts « jeunes » exclusifs pour les classes du primaire, secondaire et post obligatoire, de Concerts pour petites oreilles, de Concerts en famille et par des interventions, en petite formation, dans le milieu scolaire. Divers ateliers sont organisés dans la salle de répétitions. Ils consistent à faire connaître les différents pupitres de l'OSR par le biais d'un contact physique avec les divers instruments et leur répertoire et à rencontrer les différents acteur.rice.s du métier musical. La FOSR s'efforce de collaborer avec les différentes institutions professionnelles musicales romandes et permet l'accès aux répétitions aux élèves du Canton de Genève et à des étudiant.e.s en musique. Elle contribue à la formation professionnelle des jeunes musicien.ne.s par le biais d'une convention avec la Haute école de musique de Genève concernant l'accueil de stagiaires au sein de ses pupitres et en intégrant les étudiant.e.s participant au programme DAS (Diploma of Advanced Studies) dans son effectif pendant une saison complète. La FOSR, grâce au soutien de divers mécènes, distribue également gratuitement des cartes d'accès aux concerts aux étudiant.e.s du Collège de Genève, de l'Université de Genève et de l'EPFL à Lausanne; un tel projet implique une politique de communication forte et créative à l'attention des médias, des professionnel.le.s de la branche et des divers publics de l'OSR.



Roderick Cox et Alexander Malofeev, 06.03.24 © Magali Dougados

5. APPRÉCIATION DE SATISFACTION

La satisfaction du public se mesure par la fréquentation des salles, notamment au Victoria Hall de Genève avec une moyenne de 95% sur les 3 grandes séries d'abonnements et 90% pour les Concerts en familles, ainsi que par la reconnaissance du sponsoring et mécénat. Les Concerts pour petites oreilles (de 3 à 8 ans) affichent complet dans le quart d'heure qui suit l'ouverture de la billetterie en ligne. La très forte affluence aux concerts crossover (ciné-concerts, concerts à Genève-Plage, Festival avec Electron) apporte un public varié très enthousiaste. L'OSR a également beaucoup de succès à Lausanne, avec un taux de fréquentation de 92% au Théâtre de Beaulieu.

6. DESCRIPTION DES PRESTATIONS PRÉVUES

Activités de l'Orchestre à fournir selon la convention tripartite

Prestations assurées par la FOSR pour chaque saison	Nombre de services
Les services permettant d'assurer les saisons du Grand Théâtre de Genève	145
Au moins 16 concerts par abonnement donnés à Genève	120
Des tournées ou des échanges en Suisse ou à l'étranger	28
Des activités d'enregistrement	16
Deux concerts du dimanche en saison d'hiver (en principe en plein effectif)	10
Un concert sur la scène Ella Fitzgerald en plein effectif ou deux en moyen effectif	6
Un concert annuel à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le 24 octobre (plein effectif)	2
Une participation à la Fête de la musique	1
Éventuellement un concert spécial à caractère événementiel (plein effectif)	5
Le concert final du Concours de Genève	5
Des activités d'insertion professionnelle, des collaborations avec la HEM, des activités pour les jeunes parmi lesquelles figurent huit à douze « Concert Jeunes » avec en principe trois programmes différents	20

Autres activités

La FOSR est libre d'organiser chaque saison, selon ses disponibilités :

- Une ou plusieurs séries de concerts donnés par abonnement en Suisse romande ;
- Des concerts pour l'Association des Amis de l'OSR, la Radio Télévision Suisse (RTS), le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne, des entreprises privées, des associations caritatives, etc.

Dans le cadre de ces activités, la FOSR agit pour son propre compte, à ses frais et sous sa responsabilité.

7. MESURE DES OBJECTIFS

La mesure des objectifs qualitatifs se fait par :

- Les artistes invités (objectif atteint)
- L'activité audiovisuelle (objectif atteint)
- La fréquentation des salles (objectif atteint)
- Les articles de presse (locaux et internationaux) (objectif atteint)
- L'activité de déplacements et tournées dans des lieux culturels de première importance (objectif atteint)

8. TABLEAU DE BORD

Activités		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Créations	Séries d'abonnement symphonique Genève	20	23	19	9	21	21	21
	Séries d'abonnement symphonique Lausanne	8	8	3	1	6	6	6
	Concerts en famille Genève + Concert de Noël	4	4	5	0	6	5	5
	Concerts Jeunes Genève	15	12	14	5	18	19	20
	Concerts Jeunes Suisse romande	9	9	0	0	9	9	9
	Concerts pour petites oreilles	10	12	6	6	15	14	14
	Concerts de musique de chambre Genève	6	6	4	1	6	6	6
	Concerts extraordinaires Genève	3	3	9	5	3	12	5
	Festivals Genève	0	1	0	5	3	3	10
	Concert ONU	1	1	1	1	1	1	1
	Fête de la musique	1	1	0	1	2	2	2
	Concerts en Suisse romande	0	1	1	1	2	3	4
	Concerts en Suisse (hors Suisse romande)	0	2	0	0	3	0	2
	Concerts internationaux	8	11	2	0	7	13	2
	Concerts privés ou caritatifs	4	2	0	0	0	6	2
Concerts financés par les ayants droit (Amis, Ville, Concours de Genève)	7	5	3	2	7	5	5	
	Total	96	101	67	37	109	125	114
Reprises	Nombre de concerts en reprise	40	39	35	9	51	57	51
Représentations en Suisse romande	Nombre de concerts donnés à Genève	71	70	61	35	82	94	90
	Nombre de concerts donnés à Lausanne et en Suisse romande	17	18	4	2	17	18	20
Représentations en tournée	Nombre de concerts hors Genève et Suisse romande	8	13	2	0	10	13	4
Nombre d'œuvres contemporaines	Œuvres jouées composées après 1945	7	22	35	24	42	45	44
Nombre de commandes	Commandes passées à des compositeurs	4	3	2	5	8	2	2
Nombre de concerts diffusés à la TV et à la radio	Concerts diffusés en direct ou retransmis par la RTS/UER	26	27	19	19	32	23	26
Nombre de projets audiovisuels	CD, DVD, applications, etc.	2	1	0	7	2	3	2

Abonnés / Public OSR		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre d'abonnements	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Genève	2'896	3'144	2'633	3'098	3'428	3'411	4'141
	Nombre d'abonnements souscrits pour la saison à Lausanne	762	709	556	691	903	800	1'020
Nombre d'auditeurs (sièges totaux, y.c. les abonnés) pour concerts gérés par l'OSR (sans la Fête de la musique)	Auditeurs ayant assisté aux concerts à Genève y.c. scolaires (sans parcours pédagogique)	45'865	44'639	37'396	11'646	51'631	64'479	65'875
	Auditeurs ayant assisté aux concerts en Suisse romande, hors Genève	8'432	8'656	2'732	1'183	7'505	8'712	15'465
	Auditeurs lors de concerts hors Genève et hors Suisse romande	9'800	17'500	2'700	0	11'000	15'900	2'617

Public / billetterie Genève		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre de places pour les concerts à Genève	Nombre total de sièges utilisés pour calcul du taux de fréquentation (jauge du VH)	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534	1'534
Taux de fréquentation	Taux d'auditeurs lors des grandes séries d'abonnement au VH	76%	74%	76%	94%	80%	83%	95%
Nombre de billets d'abonnement vendus à Genève	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	10'024	9'858	6'278	1'798	11'671	12'241	14'762
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit étudiants	698	1'384	1'223	15	1'896	1'927	1'961
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit AVS + chômage	6'571	6'496	4'119	1'319	7'580	7'589	9'193
	Nombre de billets d'abonnement tarif réduit autres	468	620	445	165	665	439	419
Nombre de billets vendus à l'unité à Genève	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	5'743	4'850	5'577	1'497	7'699	9'483	10'686
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit étudiants	2'275	1'610	2'640	304	2'652	3'544	4'754
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit AVS + chômage	1'219	1'356	1'326	645	2'298	2'902	3'014
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	886	1'356	481	45	423	1'059	662
Nombre de billets gratuits à Genève	Billets écoles, z'amis, jeunesse (hors concerts DIP non ouverts au public)	340	648	867	1	156	385	59
	Billets sponsors	878	892	560	615	2'342	1'294	1'543
	Billets servitudes	983	1'070	836	245	1'085	1'058	968
	Billets invitations	3'129	3'726	1'988	851	2'485	2'368	1'942
Total des billets (Genève)		33'214	33'866	26'340	7'500	40'952	44'289	49'963

Public scolaire Genève		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Élèves venus avec leur classe	Nombre d'élèves du primaire ayant assisté aux concerts	6'171	5'453	6'372	2'921	4'963	8'844	8'294
	Nombre d'élèves du CO ayant assisté aux concerts	951	572	1'448	120	1'261	1'903	1'511
	Nombre d'élèves du PO ayant assisté aux concerts	400	443	417	135	16	305	204
	Autres (accompagnants, écoles privées, université, écoles françaises)	3'382	2'982	2'139	571	2'855	3'982	3'282
	Total des élèves	10'904	9'450	10'376	3'747	9'095	15'034	13'291
Visites scolaires DIP	Classes accueillies ou visitées dans le cadre d'opérations de médiation	21	22	20	27	21	21	23
Programme pédagogique	Concerts petites oreilles, parcours pédagogique, orchestre en classe	2'291	2'581	1'831	1'202	3'456	3'487	4'051

Public/billetterie Lausanne		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Billets Lausanne	Nombre de billets d'abonnement plein tarif	2'948	2'756	850	417	3'028	3'086	4'007
	Nombre de billets d'abonnement étudiants	1'109	799	260	10	425	273	228
	Nombre de billets d'abonnement AVS + chômage	1'272	1'328	354	231	1'644	1'486	1'884
	Nombre de billets vendus à l'unité plein tarif	1'089	1'003	191	291	859	958	1'189
	Nombre de billets vendus à l'unité étudiants	405	338	33	53	284	185	523
	Nombre de billets vendus à l'unité AVS + chômage	214	214	49	35	193	186	181
	Nombre de billets vendus à l'unité tarif réduit autres	138	7	115	21	40	23	188
	Nombre d'invitations	1'257	1'461	733	125	462	793	410
Total des billets (Lausanne)		8'432	7'906	2'585	1'183	6'935	6'990	8'610

Ressources humaines		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Personnel administratif et technique (fixe)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	20.42	19.18	20.92	21.69	21.48	22.80	24.32
	Nombre moyen de personnes	22.42	20.42	22.92	22.75	23.17	24.42	25.67
Musiciens (fixes)	Nombre moyen de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	102.75	101.08	101.75	99.17	100.17	107.83	104.33
	Nombre moyen de personnes	103.75	102.08	103.25	101.17	101.50	109.00	105.83
Musiciens en temporaire	Nombre de services (1 service = 3h)	3'963	5'151	3'171	1'802	5'904	5'765	4'800
	Nombre de contrats	491	540	330	237	761	671	578
Stagiaires	Nombre de services (1 service = 3h)	858	1'269	1'076	1'048	1'317	1'172	1'058
	Nombre de personnes (civilistes, apprentis, stagiaires HEM, DAS, stages chômeurs)	16	21	17	20	19	17	18
Représentation H/F	Nombre de femmes / nombre total de musiciens remplaçants	-	-	-	49%	42%	37%	36%
	Nombre de femmes / nombre total de chefs et solistes invités	-	-	-	28%	19%	28%	26%
	Nombre de femmes / nombre total de musiciens titulaires	-	-	-	41%	39%	40%	37%
	Nombre de femmes / nombre total de compositeur d'œuvres jouées	-	-	-	0%	3%	2%	1%
	Nombre de femmes / nombre total de personnel administratif et techn.	-	-	-	41%	42%	42%	44%
	Nombre de femmes / nombre total de stagiaires	-	-	-	35%	63%	59%	56%
	Nombre de femmes / nombre total de membres du Conseil de fondation	-	-	-	25%	22%	22%	22%

Finances		2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Charges de concerts	Charges de concerts + charges de promotion	4'244	5'142	3'593	3'187	4'748	5'065	5'006
Charges de fonctionnement	Personnel fixe y.c.musiciens + frais fixes + amortissements	21'466	21'544	20'720	20'623	21'811	23'773	24'459
Billetterie	Recettes de billetterie (sans les ventes de l'orchestre)	1'572	1'341	804	311	1'663	1'886	2'100
Récupération charges de concerts	Charges payées par les producteurs du concert, y.c les cachets d'orchestre en Suisse	301	406	274	117	449	425	450
Autres recettes	Subventions VD + dons + sponsoring + vente droits RTS + recettes diverses + résultat financier dès 2020-21 + utilisation des fonds spéciaux + résultats tournées et activités audiovisuelles.	5'342	5'443	4'417	5'115	6'025	6'218	6'920
Subventions liées à la Convention	Subventions Ville + Canton de Genève (y.c. subv. en nature avant 2018-19)	19'191	19'017	18'905	18'855	18'822	18'752	18'843
Charges totales		25'710	26'686	24'313	23'810	26'559	28'838	29'465
Recettes totales		26'406	26'207	24'400	24'398	26'959	27'280	28'313
Résultat	Résultat net (après affectations, sans utilisation de garanties de déficit)	696	(479)	87	588	400	(1'558)	(1'153)
Part d'autofinancement	Billetterie + récup. ch. de concerts + recettes diverses / recettes totales	27%	27%	23%	23%	30%	31%	33%
Part des charges de concerts	Charges de concerts / charges totales	17%	19%	15%	13%	18%	18%	17%
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales	83%	81%	85%	87%	82%	82%	83%

AGENDA 21 ET ACCÈS À LA CULTURE

Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture

Concerts d'abonnement

- 74 places à CHF 7 en abonnement (CHF 10 au billet).
- Tarif jeunes sur toutes les catégories de places avec des rabais jusqu'à 75% du prix ordinaire pour tous les moins de 28 ans.
- Tarifs réduits pour AVS, AI, chômage.
- Partenaire de la carte 20 ans / 20 francs et du Chéquier culture.
- Aménagements pour les personnes à mobilité réduite.
- Gratuité pour les personnes à mobilité réduite et leur accompagnant.e.

Concerts en famille (pour les familles)

- Tarif unique enfant à CHF 4 en abonnement (CHF 5 au billet) et adulte à CHF 10 (CHF 15 au billet).

Concerts pour petites oreilles (concept de concert participatif pour les enfants de 3 à 8 ans avec essai des instruments)

- 14 concerts pouvant accueillir 120 personnes chacun, tarif CHF 5 (enfants) et CHF 15 (parents) avec goûter inclus.

Concerts extraordinaires

- 3 concerts en plein air dans le cadre du Festival OSR à Genève-Plage en août 2023.
- 3 concerts au Festival des Solistes de l'OSR au Bâtiment des Forces Motrices avec 2 soirées électro.
- 4 ciné-concerts lors du Festival Chaplin.
- 4 concerts pour l'inauguration de la salle de La Cité Bleue.
- 1 concert extraordinaire « L'OSR c'est vous » gratuit au Victoria Hall pour clôturer la saison.

Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable

- Utilisation des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement.
- Envoi des documents administratifs par courrier électronique (fiches de salaire, procès-verbaux, etc.).
- Souscription à l'offre Horizon des SIG (40% d'énergie Vitale verte et 60% d'énergie Vitale bleue).
- Encouragement à l'utilisation des transports publics.

Réalisation des objectifs

valeurs cibles	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
----------------	---------	---------	---------	---------	---------

Objectif 1: Promouvoir le répertoire d'orchestre symphonique à Genève

Nombre de concerts symphoniques à Genève	Grandes séries d'abonnement au VH	20	13	3	21	21	21
Nombre d'auditeurs	Nombre d'auditeurs lors des concerts d'abonnement au VH	23'000	14'601	3'797	25'809	26'614	30'489

Commentaires:

Taux de fréquentation moyen sur les trois grandes séries d'abonnement au VH 75% (valeur cible)
 76% (2019-20) 94% (2020-21) (1^{er} concert jauge limitée à 1'000 places par le Conseil Fédéral)
 80% (2021-22) 83% (2022-23) 95% (2023-24)

Objectif 2: Être l'ambassadeur culturel de Genève en-dehors de la Suisse romande

Nombre de tournées	Déplacements de l'Orchestre hors Suisse romande	2 par saison en moyenne	2	0	6	5	2
--------------------	---	-------------------------	---	---	---	---	---

Commentaires:

2019-20: Santander et Aix-les-Bains
 2020-21: aucun déplacement en raison des restrictions liées à la pandémie de Covid (prévu: Amsterdam, Grafenegg, Copenhague, Berlin et Anvers)
 2021-22: Gstaad, Locarno, Lyon, Bâle, Espagne (Oviedo, Saragosse, Barcelone, Madrid, Alicante), Aix-en-Provence
 2022-23: München, Europe de l'Est (Udine, Ljubljana, Budapest, Brno 2x), Lucerne, Europe du Nord 1 (Cologne, Brême), Europe du Nord 2 (München, Anvers, Lille, Berlin)
 2023-24: La Côte Saint-André (France), Grenade (Espagne)

Objectif 3: Accueillir des élèves / mettre le concert à portée de tout enfant et adolescent

Nombre d'élèves du DIP accueillis		8'000	12'207	4'949	12'881	18'521	17'342
Concerts Jeunes Genève		8 à 12	14	5	18	19	20
Nombre d'activités proposées aux élèves du DIP	Min.3 types d'activités	3	7	6	6	6	6

Commentaires:

2019-20: 80 ateliers découverte, 0 concert en classe (annulé Covid), 6 concerts pour petites oreilles (6 annulés Covid)
 2020-21: 20 ateliers découverte, 0 concert en classe (annulé Covid), 6 concerts pour petites oreilles (8 annulés Covid), 21 concerts roulotte dans les préaux (Covid), 21 classes ont été visitées par les musiciens (Covid), 9 classes ont assisté à une répétition de l'OSR, 250 classes se sont connectées en ZOOM pour suivre un atelier de direction d'orchestre, 5 concerts scolaires (9 annulés Covid)
 2021-22: 69 ateliers découverte, 1 concert en classe, 5 concerts en famille, 15 concerts pour petites oreilles, 3 concerts roulotte
 2022-23: 63 ateliers découverte, 1 concert en classe, 5 concerts en famille, 18 concerts pour petites oreilles, 27 classes ont assisté à des répétitions d'orchestre
 2023-24: 67 ateliers découverte, 1 concert en classe, 5 concerts en famille, 15 concerts pour petites oreilles, 42 classes ont assisté à des répétitions d'orchestre

Objectif 4: S'adresser à tous et rassembler

Nombre de participations à des événements grand public gratuits dans le cadre des manifestations organisées par le service culturel de la Ville (scène Ella Fitzgerald, Fête de la musique)	2 par saison en moyenne	0	2	2	2	2	1
Nombre de concerts et/ou collaborations hors abonnement OSR qui visent à atteindre le plus largement possible les auditeurs de la région	2 par saison en moyenne	8	4	7	9	9	11

Commentaires:

2019-20: 6 concerts symphoniques et 2 concerts familles gratuits en juin
 2020-21: Festival Genève-Plage (3x) et 1 concert extraordinaire gratuit en fin de saison au Victoria Hall
 2021-22: Festival Genève-Plage (3x), concert seniors, concert du dimanche, L'OSR c'est vous! (2x)
 2022-23: Festival Genève-Plage (3x), concert du dimanche, L'OSR c'est vous, Festival Antigal, Concert Bugs Bunny at the Symphony (3x)
 2023-24: Pas de scène Ella Fitzgerald, Festival Genève-Plage (3x), concert du dimanche, L'OSR c'est vous, concerts à La Cité Bleue, Festival électro, Festival Chaplin (4x)

Objectif 5: Assurer les prestations en faveur du Grand Théâtre de Genève conformément à la convention GTG/FOSR

Nombre de productions (peut varier selon les années)	Opéra	4	4	7	7	6 (dont 2 lourds)
	Ballet	0	1	0	0	1
	Autre	1	1	0	1	0

9. RISQUES AUXQUELS LA FOSR EST EXPOSÉE

Risques mettant en péril la FOSR :

- Risque politique : baisse ou gel des subventions allouées par la Ville et le Canton de Genève
- Risque de transport du personnel artistique lors des tournées

Risques ne mettant pas en péril la FOSR :

- Départ prématuré du directeur musical et artistique
- Destruction de la salle de concert
- Transport du matériel musical
- Grève du personnel artistique
- Risque de situation économique défavorable
- Réglementations douanières des instruments de musique
- Risque lié au cas de pandémie

La direction fait une analyse de l'évolution des risques chaque année et en informe le Conseil de fondation. Les conséquences de ces risques sont connues. Un système de gestion de ces risques est mis en place et appliqué par le Conseil de fondation.





Festival Chaplin, mai 2024 / répétition au BFM © Magali Dougados

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE **2023 – 24**

du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024
Audités

COMPTES ANNUELS 2023 – 24

Bilan au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

ACTIF	Annexe	31.08.2024	31.08.2023
Actif circulant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie	6	6'759.7	9'509.9
Compte bancaire assurances sociales des employés	7	324.2	348.2
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		7'083.9	9'858.1
Titres	8	1'286.4	1'199.5
Créances à court terme	9	267.9	159.3
Actifs transitoires	10	2'143.2	2'242.5
Total de l'actif circulant		10'781.4	13'459.4
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
Prêts aux employés	11	96.2	122.9
Créances à long terme	12	451.8	451.5
Total des immobilisations financières		548.0	574.4
Immobilisations corporelles			
Informatique et mobilier	13	43.0	62.3
Instruments de musique et matériel	13	3'392.5	2'419.4
Véhicules	13	7.0	14.0
Total des immobilisations corporelles		3'442.5	2'495.7
Total de l'actif immobilisé		3'990.5	3'070.1
TOTAL DE L'ACTIF		14'771.9	16'529.5

Bilan au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

PASSIF	Annexe	31.08.2024	31.08.2023
Engagements			
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations		681.1	759.0
Autres dettes		175.2	166.8
Don travaux aménagement	14	0.0	626.1
Fonds assurances sociales appartenant aux employés	14	317.5	324.9
Passifs transitoires	14	3'623.7	3'178.4
Provisions à court terme	15	60.8	252.3
Total des engagements à court terme		4'858.3	5'307.5
Engagements à long terme			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance	4	0.0	0.0
Réserve de prévoyance	16	1'336.9	1'283.2
Provisions à long terme	15	312.2	309.3
Total des engagements à long terme		1'649.1	1'592.5
Total des engagements		6'507.4	6'900.0
Capital des fonds (tous affectés)			
Fonds de rayonnement 1 sur 2	3	623.0	802.4
Fonds d'investissement pour instruments de musique	3	114.1	140.1
Fonds d'investissement pour véhicules	3	7.0	14.0
Fonds d'investissement pour équipement salle de répétition	3	44.7	44.7
Fonds des instruments	3	0.0	0.0
Legs Julliard	3	37.1	37.1
Total du capital des fonds		825.9	1'038.3
Capital de la fondation			
Capital de base			
Capital de fondation		50.0	50.0
Capital lié			
Fonds de rayonnement 2 sur 2	4	2'184.4	2'184.4
Réserve spéciale non restituable	4	5'096.7	5'096.7
Total du capital lié		7'281.1	7'281.1
Capital libre			
Résultat annuel net	4	(1'152.6)	(885.5)
Perte reportée	4	(569.2)	0.0
Réserve générale	4	1'829.3	1'829.3
Part de subventions non dépensée	4	0.0	316.3
Total du capital libre		107.5	1'260.1
Total du capital de la fondation		7'438.6	8'591.2
TOTAL DU PASSIF		14'771.9	16'529.5

Compte d'exploitation, exercice du 1^{er} septembre au 31 août
en milliers de francs (KCHF)

	Annexe	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023-24
		12 mois	12 mois	non audité
Recettes d'exploitation				
Subventions	17	19'157.5	19'052.8	19'085
Cession de droits	18	700.0	700.0	700
Produits des concerts	19	2'282.7	2'048.4	2'040
Récupération frais de concerts	25	267.1	262.2	358
Contributions et dons	20	5'603.9	4'645.1	5'475
Sponsoring	21	355.0	643.4	575
Bénéfice sur ventes d'immobilisations corporelles		0.0	22.8	0
Autres recettes		213.1	294.3	192
Total des recettes d'exploitation		28'579.3	27'669.0	28'425
Charges d'exploitation				
Frais de personnel	22	(21'886.6)	(22'366.6)	(22'965)
Frais d'administration		(1'594.4)	(811.8)	(1'458)
Frais de fonctionnement		(563.0)	(333.5)	(368)
Frais d'amortissements	23	(415.1)	(261.2)	(314)
Frais de promotion	24	(1'179.3)	(1'118.3)	(1'430)
Frais de concerts	25	(3'827.0)	(3'946.6)	(4'375)
Total des charges d'exploitation		(29'465.4)	(28'838.0)	(30'910)
Résultat net des activités audiovisuelles	26	(543.6)	(167.2)	(61)
Résultat net des tournées	27	(135.8)	(529.1)	(20)
Résultat d'exploitation		(1'565.5)	(1'865.3)	(2'566)
Résultat financier	28	200.5	52.2	30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATIONS		(1'365.0)	(1'813.1)	(2'536)
Variation du capital des fonds	3	212.4	255.5	(419)
RÉSULTAT ANNUEL	4	(1'152.6)	(1'557.6)	(2'955)
Utilisation des / (attribution aux) subventions à restituer (68%)		0.0	672.1	-
RÉSULTAT ANNUEL NET		(1'152.6)	(885.5)	(2'955)

Tableau de flux de trésorerie
en milliers de francs (KCHF)

	2023 – 24	2022 – 23
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat annuel	(1'152.6)	(1'557.6)
Amortissements sur instruments de musique	388.7	215.4
Amortissements sur matériel informatique et mobilier	19.4	38.8
Amortissements sur véhicules	7.0	7.0
(Dissolution de) / dotation aux provisions	(188.6)	71.2
Bénéfice sur vente d'immobilisations corporelles	0.0	(22.8)
Flux de trésorerie (utilisé pour) des activités d'exploitation	(926.1)	(1'248.0)
Variation des titres	(86.9)	(0.6)
Variation des créances à court terme (hors prêts aux employés)	(108.6)	120.0
Variation des actifs transitoires	99.3	52.8
Variation des engagements à court terme (hors provisions)	(257.7)	789.7
Variation du capital des fonds	(212.4)	(255.5)
Flux de trésorerie net (utilisé pour) des activités opérationnelles	(1'492.4)	(541.6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Octroi de nouveaux prêts aux employés	(5.0)	(153.3)
Diminution sur prêts aux employés	31.6	80.5
Augmentation des garanties bancaire pour loyers	(0.3)	(398.3)
Total de flux de trésorerie net provenant / (utilisé pour) des investissements financiers	26.3	(471.1)
Acquisition d'instruments de musique	(1'361.8)	(1'568.3)
Acquisition de matériel informatique, mobilier et aménagements	0.0	(58.7)
Vente d'immobilisations corporelles	0.0	37.3
Total du flux de trésorerie net (utilisé pour) les investissements corporels	(1'361.8)	(1'589.7)
Flux de trésorerie net (utilisé pour) des activités d'investissement	(1'335.5)	(2'060.8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Financement de la réserve de prévoyance	53.7	165.1
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	53.7	165.1
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2'774.2)	(2'437.3)
État de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 1 ^{er} septembre	9'858.1	12'295.4
État de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 août	7'083.9	9'858.1

Tableau sur variation du capital
en milliers de francs (KCHF)

2023 – 24	État au 01.09.2023	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Variation	État au 31.08.2024
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Capital de base	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Réserve générale	1'829.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1'829.3
Part subvention non dépensée	316.3	0.0	(316.3)	0.0	(316.3)	0.0
Résultat annuel net	(885.5)	(1'152.6)	316.3	0.0	(836.3)	(1'721.8)
Capital libre	1'260.1	(1'152.6)	0.0	0.0	(1'152.6)	107.5
Réserve non restituable	5'096.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5'096.7
Fonds de rayonnement 2 sur 2	2'184.4	0.0	0.0	0.0	0.0	2'184.4
Capital lié	7'281.1	0.0	0.0	0.0	0.0	7'281.1
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	8'591.2	(1'152.6)	0.0	0.0	(1'152.6)	7'438.6
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1 sur 2	802.4	500.0	0.0	(679.4)	(179.4)	623.0
Fonds d'investissement p/instruments de musique	140.1	0.0	0.0	(26.0)	(26.0)	114.1
Fonds d'investissement p/véhicules	14.0	0.0	0.0	(7.0)	(7.0)	7.0
Fonds d'invest. p/équipement salle de répétitions	44.7	0.0	0.0	0.0	0.0	44.7
Fonds des instruments	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Legs Julliard	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	1'038.3	500.0	0.0	(712.4)	(212.4)	825.9

2022 – 23	État au 01.09.2022	Attribution	Transferts internes	Utilisation	Variation	État au 31.08.2023
CAPITAL DE LA FONDATION						
Capital de fondation	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Capital de base	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0
Réserve générale	1'829.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1'829.3
Part subvention non dépensée	188.2	0.0	128.1	0.0	128.1	316.3
Résultat annuel net	128.1	(1'557.6)	(128.1)	672.1	(1'013.6)	(885.5)
Capital libre	2'145.6	(1'557.6)	0.0	672.1	(885.5)	1'260.1
Réserve non restituable	5'096.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5'096.7
Fonds de rayonnement 2 sur 2	2'184.4	0.0	0.0	0.0	0.0	2'184.4
Capital lié	7'281.1	0.0	0.0	0.0	0.0	7'281.1
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION	9'476.7	(1'557.6)	0.0	672.1	(885.5)	8'591.2
CAPITAL DES FONDS						
Fonds de rayonnement 1 sur 2	998.6	500.0	0.0	(696.2)	(196.2)	802.4
Fonds d'investissement p/instruments de musique	181.2	0.0	0.0	(41.1)	(41.1)	140.1
Fonds d'investissement p/véhicules	21.0	0.0	0.0	(7.0)	(7.0)	14.0
Fonds d'invest. p/équipement salle de répétitions	55.8	0.0	0.0	(11.1)	(11.1)	44.7
Fonds des instruments	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Legs Julliard	37.1	0.0	0.0	0.0	0.0	37.1
TOTAL CAPITAL DES FONDS	1'293.7	500.0	0.0	(755.4)	(255.4)	1'038.3

1. GÉNÉRALITÉS

La Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (FOSR) compte parmi les institutions genevoises, dont le budget de fonctionnement est majoritairement financé par l'État, qui n'ont pas l'obligation d'établir leurs comptes annuels conformément aux directives d'application des normes IPSAS.

La date de clôture est le 31 août 2024. Les comptes annuels de la FOSR pour la période 2023–24 couvrent la période entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 août 2024. Ils sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC et plus particulièrement selon la norme Swiss GAAP RPC 21. Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation. Les chiffres de l'exercice précédent sont ceux de l'exercice 2022–23 qui couvrait la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Une convention tripartite quadriennale entre la FOSR, la Ville de Genève et la République et canton de Genève est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. Cet exercice comptable correspond au troisième exercice de la convention tripartite quadriennale (voir point 5 de l'annexe). Cette convention a été signée le 11 juin 2021. Le projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil.

Le rapport annuel de la FOSR comprend toutes les informations requises devant être incluses dans le rapport de performance selon les Swiss GAAP RPC.

Le Conseil de fondation de la FOSR, qui est l'organe suprême de la Fondation, a approuvé les comptes 2023–24 lors de sa séance du 4 décembre 2024.

Tous les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF), arrondis à une décimale (soit à la centaine de francs). Une différence de +/- KCHF 0.1 peut apparaître au titre de différence d'arrondi.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation pour les comptes de la FOSR sont les suivantes :

2.1 Constatation des produits d'exploitation

Principes généraux

Les revenus issus de services et d'événements sont constatés lorsque les services et événements sont rendus. Les dons et legs sont constatés lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds, que les avantages économiques sont probables et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les contributions et subventions sont constatées lorsque l'entité a le pouvoir de disposition des fonds.

Principes complémentaires

Dans la mesure où des fonds sont reçus avec des conditions de performance ou de remboursement, un revenu n'est comptabilisé que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité remplit les conditions y afférentes. Dans la mesure où des fonds sont reçus avec une restriction explicite d'un tiers restreignant l'utilisation de ces fonds, les affectations et utilisations de ces fonds sont comptabilisées via le poste « Variation du capital des fonds ».

2.2 Constatation des charges d'exploitation

Toutes les charges relatives à une saison de concerts sont imputées sur l'exercice comptable en fonction de l'activité de l'Orchestre telle qu'elle en ressort du programme général. Selon la planification de l'Orchestre, les débuts et fins de saison coïncident avec les vacances estivales. Pour l'exercice 2023–24, le début de l'activité musicale s'est caractérisé par un concert dans le cadre du Festival OSR à Genève-Plage le jeudi 17 août 2023.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées, et sont enregistrées dans les comptes de la période concernée, et non lors de leur paiement.

2.3 Trésorerie

Les valeurs enregistrées dans cette rubrique comprennent l'encaisse, les comptes postaux, les dépôts bancaires et les placements sur le marché monétaire dont l'échéance est, à l'origine, égale ou inférieure à trois mois.

2.4 Créances à court terme

Les créances figurant dans cette rubrique, dont l'échéance est en général à 30 jours, sont constatées et prises en compte à leur valeur nominale, déduction faite de tout montant irrécouvrable. Une estimation pour créance douteuse est effectuée lorsque le recouvrement du montant total est devenu improbable. Les créances irrécouvrables sont amorties lorsqu'elles sont identifiées.

2.5 Créanciers

Les créanciers sont comptabilisés et déclarés à leur valeur nominale.

2.6 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations englobent tous les actifs corporels servant à l'exploitation et sont évaluées au coût historique diminué de l'amortissement cumulé. Les amortissements sont faits linéairement en tenant compte de leur durée d'utilisation estimée selon le tableau ci-dessous. L'estimation de la durée d'utilité des actifs corporels est fondée sur l'expérience acquise, conformément à la norme RPC 18.

Instruments de musique non transportables (piano, célesta, etc.):	20 ans
Instruments de musique et matériel:	10 ans
Mobilier:	8 ans
Serveurs informatiques et centres d'impressions:	5 ans
Véhicules:	5 ans
Matériel informatique (hardware et software) et bureautique:	3 ans

Les acquisitions dont le prix unitaire est inférieur à CHF 3'000 sont considérées de valeur insignifiante par rapport aux mouvements généraux et comptabilisées en charges durant l'exercice où elles ont été achetées.

Les achats de partitions, stockées ensuite à la bibliothèque musicale, ne sont pas considérés comme des investissements dans les comptes de la Fondation. L'estimation de la durée d'utilisation se limite le plus fréquemment à un seul emploi. En conséquence, les achats de partitions sont considérés comme une charge sur l'exercice en cours, au même titre qu'une location.

2.7 Évaluation des titres

Les placements en obligations, actions et fonds de placements sont évalués à la valeur du marché. Les éventuelles variations de cours sont comptabilisées sur l'exercice dans le compte de profits et pertes.

2.8 Provisions

Les provisions correspondent à des charges et des risques identifiés de manière spécifiques. Des provisions pour litiges, contentieux et risques divers sont comptabilisées, basées sur une appréciation de la probabilité de perte d'avantage économique et d'une estimation suffisamment fiable du montant. Les charges et risques dit à court terme devraient être liquidés au plus tard à la fin de l'exercice comptable suivant, c'est-à-dire au plus tard le 31 août 2025.

2.9 Capital de fonds

Il s'agit de fonds pour lesquels une ou plusieurs contraintes d'utilisation sont attachées. Il s'agit notamment de legs ou de dons spécifiques (voir point 3 de l'annexe). Ils sont enregistrés comme revenu au moment de leur réception et attribués ensuite au bilan à leur valeur nominale par le biais d'une allocation. Ces fonds sont utilisés pour un montant équivalent à la charge effective. Les produits financiers du capital des fonds transitent par le compte d'exploitation.

2.10 Subventions (comptabilisation)

Les subventions publiques (Ville et Canton de Genève et Canton de Vaud) sont octroyées par année civile. Elles sont comptabilisées mensuellement pour être en conformité avec la période comptable qui va du 1^{er} septembre au 31 août.

3. NATURE DU CAPITAL DES FONDS

Fonds de rayonnement 1 sur 2

Ce fonds est destiné à financer des actions servant au rayonnement national et international de l'Orchestre, avec en priorité les déplacements et tournées, l'activité audiovisuelle, l'image ou toute opération ponctuelle à caractère exceptionnel dont le propos est la notoriété de l'orchestre. Il est alimenté par des tiers à travers des legs conditionnels et dons spéciaux.

Le recours à ce fonds est automatique dans le cadre des activités définies ci-dessus.

En accord avec le règlement du fonds, le résultat des activités de rayonnement de l'exercice est directement affecté au fonds, à l'exception des legs sans conditions qui sont affectés à la part des fonds propres du fonds de rayonnement.

Ce fonds est lié à une restriction imposée par un tiers.

Fonds d'investissement pour instruments de musique

Fonds servant aux amortissements futurs d'immobilisations financées par les fonds des instruments ou par des organismes extérieurs (avant 2013). Ce fonds a pour but de constater les produits et les charges inhérents à des immobilisations financées par des tiers selon la durée de vie économique de l'immobilisation et non pas uniquement lors de l'année d'acquisition. Ses mouvements varient donc chaque année en fonction de ces paramètres.

Fonds d'investissement pour équipement salle de répétitions

Fonds attribué par une Fondation privée genevoise sous forme d'un don unique en 1999, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'équipements pour la salle de répétition de l'OSR.

Fonds d'investissement pour véhicules

Fonds attribué par la Fondation Trafigura sous forme d'un don unique en 2021, destiné spécifiquement à l'achat et à l'amortissement d'un tracteur pour remorquer la roulotte OSR.

Fonds des instruments

Fonds créé pendant l'exercice 2013–14 destiné à financer l'achat, l'entretien et la conservation d'instruments de musique appartenant à la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il n'a pas de limite financière et peut perdurer au-delà de son épuisement financier.

Legs Julliard

Fonds destiné à la production de concerts symphoniques de compositeur.ice.s exclusivement français. Ce fonds provient d'un legs, il n'est donc plus alimenté. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation.

4. NATURE DU CAPITAL DE FONDATION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Capital lié :

Fonds de rayonnement 2 sur 2

Voir note 3 de l'annexe. Ce fonds ne sera utilisé que dans l'éventualité de la dissolution complète de la partie du fonds de rayonnement 1 sur 2 qui figure dans le capital des fonds.

Réserve spéciale non restituable

La réserve spéciale est alimentée par des dons spécifiés comme non restituables par le donateur. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation. Elle a été constituée le 31 août 2015 et a été validée par le Conseil de fondation le 30 septembre 2015.

Capital libre :

Réserve générale

Elle est alimentée par les résultats ordinaires en fin de période régie par une convention pluriannuelle. Son utilisation nécessite l'aval du Conseil de fondation. Elle a été constituée pour la première fois le 31 décembre 2002. Le dernier mouvement dans la réserve générale date de l'exercice 2020 – 21.

Part de subvention non dépensée

Contient la part du résultat annuel que peut conserver la FOSR. Cette part est définie à 32% par la convention tripartite. À l'échéance du contrat, la FOSR conserve définitivement le solde du compte.

Affectation du résultat

Selon le titre 5, article 22 de la convention tripartite de subventionnement 2021 – 24 sur le traitement des bénéfices et des pertes, le résultat annuel doit être traité comme suit :

Le résultat doit être réparti entre la Ville de Genève, le Canton de Genève et la FOSR selon la clé de répartition suivante: 32% conservé par la FOSR, le solde réparti entre le Canton et la Ville de Genève au prorata de leur financement.

La créance qui reflète la part restituable aux collectivités publiques doit figurer dans les engagements à long terme (respectivement dans les engagements à court terme lors du dernier exercice de la convention) et s'intitule «subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention».

La part conservée par la FOSR doit figurer dans le capital libre de fondation, dans un compte de réserve spécifique intitulé «part de subvention non dépensée».

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la même clé de répartition et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

À l'échéance du contrat, la FOSR conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. La FOSR assume également ses éventuelles pertes reportées.

Traitement du résultat de l'exercice	Exercice 12 mois	Cumul période quadrennale
Résultat exercice 2020 – 21	588.2	
./. Attribution aux subventions à restituer	(400.0)	(400.0)
Résultat net exercice 2020 – 21	188.2	188.2
Résultat exercice 2021 – 22	400.2	
./. Attribution aux subventions à restituer	(272.1)	(672.1)
Résultat net exercice 2021 – 22	128.1	316.3
Résultat exercice 2022 – 23	(1'557.6)	
./. utilisation des subventions à restituer sur exercices 2020 – 21 et 2021 – 22	672.1	-
Résultat net exercice 2022 – 23	(885.5)	(569.2)
Résultat net exercice 2023 – 24	(1'152.6)	(1'721.8)

5. PÉRIODE QUADRIENNALE

L'exercice 2023 – 24 constitue le quatrième et dernier exercice comptable d'une période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 réglementée par une convention tripartite qui, pour des raisons de forme, débute le 1^{er} janvier 2021 et s'arrête au 31 décembre 2024.

6. TRÉSORERIE

Des relations commerciales sont entretenues avec les établissements suivants: Banque Cantonale de Genève, Credit Suisse, Postfinance, Pictet & Cie SA, Lombard Odier, Banque Migros SA et Allianz (Suisse) SA.

7. AVOIRS AFFECTÉS

Fonds à caractère de liquidités mais auquel sont attachées des conditions particulières d'utilisation (voir tableau des mouvements du capital des fonds, ainsi que le point 3 de l'annexe –nature du capital des fonds– et le point 14 de l'annexe –fonds assurances sociales appartenant aux employés).

8. TITRES

Désignation des valeurs	Valeur achats/ ventes	Valeur 31 août 2024	Valeur 31 août 2023	+ / - values	Variation 2023 – 24
Fonds Synchrony high dividend Swiss Stocks	-	195.5	180.5	8.31%	15.0
Fonds de placement PICTET Funds (CH) LPP 25	-	1'090.9	1'019.0	7.06%	71.9
Total	-	1'286.4	1'199.5	7.24%	86.9

9. CRÉANCES À COURT TERME

	2023 – 24	2022 – 23
Débiteurs	227.3	93.7
Impôt anticipé à récupérer	20.1	3.7
Part à court terme sur prêts aux employés	20.5	61.9
Total	267.9	159.3

10. ACTIFS TRANSITOIRES

	2023 – 24	2022 – 23
Produits à recevoir	78.5	143.6
Charges payées d'avance:		
Primes d'assurances sociales, de personnes et de choses payées d'avance	246.0	227.2
Frais d'administration et de fonctionnement payés d'avance	69.0	56.1
Frais de promotion pour la saison suivante	498.8	466.1
Frais de production pour la saison suivante	143.7	232.1
Prime de prévoyance payée d'avance	1'107.2	1'117.4
Total	2'143.2	2'242.5

11. PRÊTS AUX EMPLOYÉS

Valeur nominale	Durée	Taux	Échéance	Dettes au 31.08.2024	Dont à plus de 1 an	Dettes au 31.08.2023
135.0	10 ans	2.21 %	06.2024	-	-	11.8
60.0	5 ans	1.21 %	11.2024	2.6	-	14.9
45.0	10 ans	2.97 %	02.2033	39.3	35.1	43.4
34.8	8 ans	3.03 %	04.2031	29.5	25.5	33.5
30.0	3 ans	2.26 %	08.2025	-	-	19.4
29.0	8 ans	3.01 %	10.2030	23.0	19.5	26.3
20.0	10 ans	3.12 %	06.2032	16.7	14.7	18.5
15.5	2 ans	3.07 %	09.2024	-	-	8.5
12.0	4 ans	1.09 %	05.2024	-	-	2.1
9.0	2 ans	2.62 %	01.2024	1.8	-	6.4
5.0	2 ans	2.27%	04.2026	3.9	1.4	-
Total				116.8	96.2	184.8

12. CRÉANCES À LONG TERME

Les montants des créances à long terme présentés au bilan sont bloqués et représentent des dépôts de garantie pour loyers de KCHF 451.8.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2023 – 24	Informatique et mobilier	Instruments	Équipement salle M. L.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
Valeur d'acquisition						
Solde au 1 ^{er} septembre 2023	328.2	4'529.6	518.5	49.3	35.0	5'460.6
Acquisitions durant l'exercice	-	1'361.8	-	-	-	1'361.8
Sorties / cessions	(76.9)	-	-	-	-	(76.9)
Solde au 31 août 2024	251.3	5'891.4	518.5	49.3	35.0	6'745.5
Amortissements cumulés						
Solde au 1 ^{er} septembre 2023	265.9	2'110.2	518.5	49.3	21.0	2'964.9
Charge d'amortissement de l'exercice	19.4	388.7	-	-	7.0	415.1
Sorties / cessions	(76.9)	-	-	-	-	(76.9)
Ajustements arrondis	(0.1)	-	-	-	-	(0.1)
Solde au 31 août 2024	208.3	2'498.9	518.5	49.3	28.0	3'303.0
Valeur comptable nette au 31 août 2024	43.0	3'392.5	-	-	7.0	3'442.5

2022 – 23	Informatique et mobilier	Instruments	Équipement salle M. L.	Infra. Grütli	Véhicules	Total
Valeur d'acquisition						
Solde au 1 ^{er} septembre 2022	282.7	2'997.4	518.5	49.3	35.0	3'882.9
Acquisitions durant l'exercice	58.7	1'568.3	-	-	-	1'627.0
Sorties / cessions	(13.2)	(36.1)	-	-	-	(49.3)
Solde au 31 août 2023	328.2	4'529.6	518.5	49.3	35.0	5'460.6
Amortissements cumulés						
Solde au 1 ^{er} septembre 2022	240.3	1'916.5	518.5	49.3	14.0	2'738.6
Charge d'amortissement de l'exercice	38.8	215.4	-	-	7.0	261.2
Sorties / cessions	(13.2)	(21.7)	-	-	-	(34.9)
Solde au 31 août 2023	265.9	2'110.2	518.5	49.3	21.0	2'964.9
Valeur comptable nette au 31 août 2023	62.3	2'419.4	-	-	14.0	2'495.7

14. ENGAGEMENTS À COURT TERME

Don travaux aménagement

Don octroyé par un mécène pour la transformation du premier étage et de la moitié du deuxième étage des locaux administratifs à la rue Bovy-Lysberg 2 en une extension du bâtiment adossé au Victoria Hall avec une ouverture entre les deux bâtiments. Les charges liées à ces aménagements ne sont pas activées dans les comptes car l'OSR n'a pas l'exclusivité de l'utilisation de cette transformation et n'est pas propriétaire des bâtiments transformés (Victoria Hall et rue Bovy-Lysberg 2).

	2023 – 24	2022 – 23
Solde au 1 ^{er} septembre	626.1	0.0
Don pour travaux d'aménagement	150.0	750.0
Participation bailleresse aux travaux d'aménagement	232.1	0.0
Coût des travaux entrepris	(1'032.6)	(123.9)
Coût pris en charge par la FOSR	24.1	0.0
Solde au 31 août	0.0	626.1

Fonds assurances sociales appartenant aux employés

Ce fonds est la propriété des employé.e.s de l'Orchestre de la Suisse Romande. Il est géré par la FOSR et est conditionné selon un règlement établi par les employé.e.s. Il peut être utilisé en cas de demande pour des prestations qui ne seraient pas remboursées par le système de couverture dont bénéficient les membres de l'OSR ou pour financer une partie des primes « employé.e.s » des assurances sociales. Il est intégralement composé d'avoirs en banque.

L'utilisation des fonds est soumise à l'approbation de la Commission des affaires sociales.

Passifs transitoires	2023 – 24	2022 – 23
Produits reçus d'avance :		
Subventions	898.4	100.0
Cession de droits	58.3	58.3
Mécénat & sponsoring	806.1	1'295.1
Publicité programmes de concerts	11.0	11.0
Autres	26.5	47.9
	1'800.3	1'512.4
Montants à rembourser :		
Concerts annulés Covid 2019 – 20 & 2020 – 21	220.2	220.2
Produits des concerts saison suivante :		
Séries Genève	1'168.5	1'045.7
Extraordinaires	41.7	59.8
Série Lausanne	291.3	250.0
Série Musique de chambre	11.1	10.9
Jeunesse + Concerts en famille	25.0	17.2
Bons cadeaux & soldes avoirs	54.1	50.7
Autres	11.5	11.5
	1'603.2	1'445.8
Total	3'623.7	3'178.4

15. PROVISIONS

2023 – 24	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
État au 1 ^{er} septembre 2023	78.6	483.0	561.6
Constitution	63.7	-	63.7
Utilisation	(34.3)	(218.0)	(252.3)
Dissolution	-	-	-
État au 31 août 2024	108.0	265.0	373.0
<i>Dont provisions à court terme</i>	60.8	0.0	60.8
<i>Dont provisions à long terme</i>	47.2	265.0	312.2

2022 – 23	Provisions pour retraites	Autres provisions	Total
État au 1 ^{er} septembre 2022	117.7	372.7	490.4
Constitution	-	218.0	218.0
Utilisation	(39.1)	(107.7)	(146.8)
Dissolution	-	-	-
État au 31 août 2023	78.6	483.0	561.6
<i>Dont provisions à court terme</i>	34.3	218.0	252.3
<i>Dont provisions à long terme</i>	44.3	265.0	309.3

16. RÉSERVE DE PRÉVOYANCE

Les avoirs de prévoyance des membres actifs et passifs sont déposés et gérés par la Fondation collective LPP de l'Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie à Wallisellen. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2018 et son échéance est le 31 décembre 2022. Il a été tacitement renouvelé annuellement jusqu'au 31 décembre 2024, selon la décision de la commission de prévoyance qui comporte six membres, trois représentants des employé.e.s et trois représentants de l'employeur. Il porte sur tous les droits des bénéficiaires et sur tous les risques (retraite, invalidité, décès).

Les prestations de vieillesse sont déterminées en fonction du système de la primauté des cotisations. Les prestations d'invalidité et de décès sont déterminées selon le système de la primauté des prestations.

Il n'y a aucune dette envers l'institution de prévoyance au 31 août 2024 (aucune dette également au 31 août 2023).

Détails de la réserve de prévoyance

	2023 – 24	2022 – 23
Prime de prévoyance réglementaire	(3'357.9)	(3'369.9)
Cotisations pour la prévoyance réglementaire (employeur et employés)	3'720.2	3'722.4
Primes extra réglementaires	(655.5)	(526.3)
Cotisations extra réglementaires	346.9	338.9
Excédent de contribution de prévoyance	53.7	165.1

	2023 – 24	2022 – 23
État de la réserve de prévoyance en début d'exercice	1'283.2	1'118.1
Affectation de l'excédent / (l'insuffisance) de contribution de prévoyance	53.7	165.1
État de la réserve de prévoyance en fin d'exercice	1'336.9	1'283.2

17. SUBVENTIONS

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Ville de Genève	9'437.7	9'346.8	9'380
Canton de Genève	9'405.0	9'405.0	9'405
Canton de Vaud	313.3	300.0	300
Autres	1.5	1.0	-
Total	19'157.5	19'052.8	19'085

Autres: Commune de Veyrier KCHF 1.0, Ville de Genève pour la mise en œuvre des mesures tarifaires et d'autres facilités favorisant l'accès à la culture à certaines catégories de population KCHF 0.5.

Les subventions du Canton et de la Ville de Genève sont attribuées pour une période de 4 ans sur la base d'une convention établie pour les années civiles 2021 à 2024, et comptabilisées au prorata par saison. Toutes les conditions d'octroi sont remplies.

Subventions en nature

Les subventions en nature ne sont pas comptabilisées et ne figurent pas dans les états financiers.

La valeur des subventions en nature octroyées par la Ville et le Canton de Genève sont communiquée directement à la FOSR.

Subventions en nature	2023 – 24	2022 – 23
Canton de Genève: location salle Marie Laggé	149.1	149.1
Ville de Genève: locaux/matériel mis gratuitement à disposition	24.8	23.8
Total des subventions en nature	173.9	172.9

Prestations à titre gratuit

Des servitudes, qui découlent des contrats de location de la salle de concerts, sont accordées aux autorités (Genève et Vaud) pour chaque concert. La valeur pour 2023 – 24 équivaut à KCHF 104.4 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 115.3 en 2022 – 23).

18. CESSION DE DROITS

Selon contrat avec la RTS signé par les parties le 10 septembre 2019, la contribution financière annuelle est de KCHF 700 pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Elle était identique pour l'exercice 2022 – 23.

Echéance du contrat: 30 juin 2026. Il a été renouvelé tacitement le 30 juin 2020, soit deux ans avant son échéance, pour une période de 4 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2026, avec les mêmes conditions financières.

19. PRODUIT DES CONCERTS

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Concerts d'abonnement, Genève	1'408.1	1'209.6	1'228
Concerts d'abonnement, Lausanne	348.1	273.2	225
Concerts extraordinaires	186.5	240.0	228
Concerts jeunes	133.6	141.1	112
Concerts de Musique de chambre	23.5	21.7	17
Cachets d'Orchestre concerts Suisse romande	182.9	162.8	230
Total	2'282.7	2'048.4	2'040

Pour la comparaison avec le nombre de productions, voir le détail au point 25 de l'annexe.

20. CONTRIBUTIONS ET DONS

Les contributeurs et donateurs sont généralement des fondations ou des associations. Ils ne reçoivent aucune contre-prestation de la part de la FOSR.

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Contributions et dons ordinaires	5'103.9	4'145.1	4'945
Contributions et dons affectés	500.0	500.0	530
Total contributions et dons	5'603.9	4'645.1	5'475

21. SPONSORING

En contrepartie de leur soutien, les sponsors bénéficient d'invitations aux différents concerts. La valeur pour la saison 2023 – 24 équivaut à KCHF 62.0 calculée au tarif de la place de concert (KCHF 83.2 en 2022 – 23).

22. FRAIS DE PERSONNEL

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Salaires	16'840.2	17'247.8	17'717
Charges sociales	4'769.5	4'911.7	5'056
Allocations spéciales à la caisse de prévoyance	276.9	207.1	192
Total frais de personnel	21'886.6	22'366.6	22'965

Effectifs en fin de période (en unités de travail à plein temps)

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	102.00	107.00	112.00
Musiciens étudiants DAS	2.00	2.00	4.00
Personnel administratif & technique	24.00	22.35	23.27
Personnel administratif apprentis	1.20	0.0	0.0
Total	129.2	131.35	139.27

Effectifs moyens sur l'exercice (en unités de travail à plein temps)

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Musiciens titulaires (y.c. direction artistique et assistant)	104.33	107.83	112.75
Musiciens étudiants DAS	2.83	3.33	4.00
Personnel administratif & technique	24.41	22.80	23.47
Personnel administratif apprentis	0.05	0.0	0.0
Total	131.62	133.96	140.22

Rémunération de la direction (présidence du Conseil de fondation incluse, voir note 30)

	Nombre de personnes	Équivalents plein temps	Montant
2022 – 23	4	3.35	802.5
2023 – 24	5	3.83	843.7

La rémunération du directeur musical et artistique ne comprend pas les cachets de chef d'orchestre.

23. FRAIS D'AMORTISSEMENT

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Part des amortissements sur mobilier et infrastructure informatique	19.4	38.8	38
Part des amortissements sur instruments, matériel et équipements	388.7	215.4	269
Part des amortissements sur véhicules	7.0	7.0	7
Total des amortissements	415.1	261.2	314

24. FRAIS DE PROMOTION

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Frais de publicité	1'125.1	1'090.5	1'370
Frais de représentation	15.7	25.6	20
Frais de fundraising	38.5	2.2	40
Total des frais de promotion	1'179.3	1'118.3	1'430

25. FRAIS DE CONCERTS

Les frais de concerts sont présentés en montants bruts. Pour déterminer les frais de concerts nets, c'est-à-dire uniquement les frais de concerts de l'OSR, il faut déduire le montant de la ligne «Récupération frais de concerts» dans les recettes d'exploitation.

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Frais de concerts bruts	3'827.0	3'946.6	4'375
Récupération des frais de concerts non OSR	(267.1)	(262.2)	(358)
Frais de concerts nets	3'559.9	3'684.4	4'017

Nombre de productions (sans les concerts internationaux)

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Séries d'abonnements symphoniques Genève	21	21	21
Série d'abonnement symphonique Lausanne	6	6	6
Concerts extraordinaires			
Concerts et projets ponctuels	12	7	9
Festival OSR à Genève-Plage	3	3	3
Concerts pour les jeunes			
Concerts en famille Genève	5	5	5
Concerts scolaires Genève	20	19	19
Concerts scolaires Suisse romande	9	9	9
Concerts petites oreilles (musique de chambre enfants)	14	14	14
Concerts de musique de chambre Genève	6	6	6
Autres			
Concerts privés	2	3	1
Concerts en Suisse romande (hors-série Lausanne)	4	3	4
Concerts en Suisse (hors-série Suisse romande)	2	0	2
Concerts ne générant pas de produits de billetterie			
Concerts et projets ponctuels	0	5	0
Concert ONU	1	1	1
Fête de la musique	2	2	2
Concerts pour les ayants droit	5	5	5
Concerts caritatifs	0	3	0
Total concerts produits	112	112	107

26. RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS AUDIOVISUELLES

Producteur, chef, soliste, œuvre	Produits	Coûts	2023 – 24	Budget 2023 – 24
Cinéma hologramme Art Genève	-	(391.8)	(391.8)	-
Application OSR 360°	-	(159.2)	(159.2)	-
Coûts d'édition enregistrements 2022 – 23:				
DVD FOSR Nott Malher 9 ^e	-	(3.5)	(3.5)	-
San Francisco Classics, Nagano Mozart	4.5	-	4.5	-
Coûts d'édition enregistrements 2020 – 21:				
Pentatone, Harding Berlioz	-	(1.3)	(1.3)	-
Opérations sur propres disques OSR				
Promotion & vente de disques aux partenaires	-	-	-	-
Royalties	7.7	-	7.7	-
Total	12.2	(555.8)	(543.6)	(61)

Producteur, chef, soliste, œuvre	Produits	Coûts	2022 – 23
DVD FOSR Nott Malher 9 ^e	-	(113.1)	(113.1)
San Francisco Classics, Nagano Mozart	-	(14.5)	(14.5)
Coûts d'édition enregistrements 2021 – 22:			
Schweizer Fonogramm, Nott, Ammann	40.0	(45.1)	(5.1)
Coûts d'édition enregistrements 2020 – 21 :			
Pentatone, Nott, Mahler Lieder	-	(18.2)	(18.2)
Pentatone, Harding Berlioz	-	(12.6)	(12.6)
Erato, Harding Capuçon Sibelius	-	(3.6)	(3.6)
Opérations sur propres disques OSR			
Promotion & vente de disques aux partenaires	-	(1.0)	(1.0)
Royalties	0.9	-	0.9
Total	40.9	(208.1)	(167.2)

27. RÉSULTAT NET DES TOURNÉES

Événement, nombre, lieux, date	Produits	Coûts	2023 – 24	Budget 2023 – 24
La Côte Saint-André, Festival Berlioz, 27 août 2023	38.0	(59.5)	(21.5)	(20)
Festival de Granada, Espagne, 6 juillet 2024	27.9	(142.2)	(114.3)	-
Total	65.9	(201.7)	(135.8)	(20)

Événement, nombre, lieux, date	Produits	Coûts	2022 – 23
Münich, 1 concert, 28 septembre 2022	86.8	(156.8)	(70.0)
Udine, Ljubljana, Budapest, Brno, Brno lyrique, novembre 2022	378.9	(428.8)	(49.9)
Lucerne, 1 concert, 10 février 2023	134.0	(113.5)	20.5
Cologne, Breme, 15 – 16 février 2023	75.4	(251.8)	(176.4)
Münich, Anvers, Lille, Berlin, 26 février – 01 mars 2023	166.1	(419.4)	(253.3)
Total	841.2	(1'370.3)	(529.1)

28. RÉSULTAT FINANCIER

	2023 – 24	2022 – 23	Budget 2023 – 24
Réalisé	114.0	52.1	-
Non réalisé	86.9	0.6	-
Différence de cours sur monnaies étrangères	(0.4)	(0.5)	-
Total	200.5	52.2	30

Les (charges) / produits non réalisés sont liés aux titres détenus, voir point 8 de l'annexe.

29. ENGAGEMENTS FUTURS PRIS PAR LA FOSSR

	2023 – 24	2022 – 23
Exercice 2023 – 24	-	2'845
Exercice 2024 – 25	2'692	1'980
Exercice 2025 – 26	1'756	970
Exercice 2026 – 27	944	903
Exercice 2027 – 28	944	903
Exercice 2028 – 29	944	903
Exercice 2029 – 30	944	903
Exercice 2030 – 31	944	903
Exercice 2031 – 32	944	903
Exercice 2032 – 33	787	752
Total	10'899	11'965

Les engagements futurs concernent les cachets des artistes invités, les contrats à durée déterminée du directeur musical et artistique et le loyer des bureaux administratifs. Ils ne concernent pas les contrats de travail à durée indéterminée des employé.e.s.

30. AUTRES PRESTATIONS À TITRE GRATUIT

Les membres du Conseil de fondation exécutent leur mandat bénévolement à l'exception de la présidence. Celle-ci perçoit un défraiement symbolique équivalent à un taux d'activité de 50% dès le 1^{er} janvier 2024. La présidence de la Fondation étant composée d'une seule personne, il a été renoncé par conséquent à détailler son défrayement dans l'annexe.

La durée de travail estimée pour 2023 – 24 de l'ensemble des membres du Conseil de fondation (hors présidence dès le 1^{er} janvier 2024) est de 500 heures (2022 – 23: 970 heures).

31. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Néant.

32. DIVERS

Les éléments de l'annexe prévus par l'article 959c du Code des obligations non mentionnés dans la présente annexe sont inexistant.



Concert du 08.02.24, Théâtre de Beaulieu © Magali Dougados



KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de l'Orchestre de la Suisse Romande (la fondation), comprenant le bilan au 31 août 2024, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 28 à 46) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, au règlement et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel (incluant le rapport de performance), à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de Fondation, au règlement et aux Swiss GAAP RPC. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Eliane Fischer
Expert-réviser agréée
Réviser responsable



Alexandra Depoire
Expert-réviser agréée

Genève, le 4 décembre 2024

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de flux de trésorerie, du tableau sur la variation du capital et de l'annexe